

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 avril 2012

Le Conseil municipal de la ville de Coulommiers, légalement convoqué le 29 mars 2012, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Franck RIESTER, Maire,

Présents : M. RIESTER Franck, M. AUBRY Jean-Pierre, M. LEGEAY Jean-Claude, M. GOUJAT Jackie, M. FREMONT Bernard, Mme MAASSEN Véronique, M. FOURNIER Pascal, Mme GOULLET Christiane, M. FEINDEL François, Mme DIAB Noua, M. ASHFORD Patrick, Mme PERRIN Sylviane, Mme COUVÉ-DUPONT Muriel, M. BOULVRAIS Daniel, Mme DESMONTIER Solange, Mme KIT Michèle, Mme SCHEHL Françoise, Mme THOURET Marie-José, Mme TUERO Patricia, Mme RABEY Colette, Mme M. COILLOT Roland, Mme SABATE Elianne, M. THIERRY Pascal, M. TREGOAT Yvon, Mme CANALE Aude.

Absents ayant remis procuration : Mme MOTOT Ginette (pouvoir M. FREMONT Bernard), Mme DELOISY Sophie (pouvoir M. GOUJAT Jackie), M. DAUNA Jean-Vincent (pouvoir M. FEINDEL François), M. SAINTEMARIE Bruno (pouvoir Mme MAASSEN Véronique), M. MONTOSY Alexis (pouvoir M. FOURNIER Pascal), Mme MARTIG-DECES Laëtitia (pouvoir M. THIERRY Pascal), M. de LA CHAPELLE Philippe (pouvoir M. AUBRY Jean-Pierre),

Soit 26 présents, 7 absents représentés, 33 votants.

M. GOUJAT Jackie, secrétaire de séance.

Hommage à Madame Nicole DELAVARENNE

M. RIESTER : Tout d'abord, avant de commencer cette séance, je voudrais vous dire à quel point le conseil municipal est touché par le décès de Nicole DELAVARENNE, qui est survenu au mois de février à l'âge de 71 ans. Nicole a été conseillère municipale, l'une des initiatrices de la bourse aux vêtements, présidente pendant de nombreuses années de l'association Espace Chaleur et Solidarité, a été présidente de la Mission Locale, membre du conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat. C'est quelqu'un qui a beaucoup fait pour les autres, beaucoup fait pour les Columériennes et les Columériens, et je vous demande que collectivement, nous respections une minute de silence, en sa mémoire.

L'assemblée se lève et respecte une minute de silence en hommage à Madame Nicole DELAVARENNE.

Un mot pour vous dire qu'une fois de plus, la Foire Internationale aux Fromages et aux Vins a été un grand succès, je tiens à remercier au nom du conseil municipal, tous les bénévoles du Comité de la foire, sans qui, évidemment cette foire ne pourrait exister. Remercier aussi tous les services de la ville, qui une fois de plus ont été très présents pour faire en sorte que ce soit un grand succès, sans compter les exposants qui sont fidèles à ce grand rendez-vous du bon goût et du terroir. Nous avons eu la chance d'avoir un invité de talent, un invité d'honneur assez exceptionnel, qui mérite vraiment d'être connu, Thierry MARX, un chef étoilé, très médiatisé, qui est aussi un puits de

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

savoir. C'est l'une des premières fois où je vois un invité d'honneur apprendre beaucoup de choses aux exposants et producteurs. Ce fut vraiment passionnant d'échanger avec Thierry MARX.

Nous allons attaquer maintenant l'ordre du jour du conseil municipal, en vous disant d'abord, que nous avons à vous faire valider un nouvel ordre du jour, avec deux nouvelles questions, les questions 14 et 15, qui sont deux points que nous avons dû mettre à l'ordre du jour pour des questions d'urgence.

D'abord, il s'agit, et Bernard FRÉMONT y reviendra tout à l'heure, de la cession d'un terrain dans notre zone d'activités, à la SCI des Longs Sillons. Ce terrain nécessite d'être vendu rapidement, en tout cas, que nous puissions délibérer rapidement, pour que soit enclenché le processus de la promesse de vente. Comme vous le savez, nous devons délibérer pour autoriser la ville à céder le terrain, pour ensuite m'autoriser à signer la promesse de vente. Il s'agit d'une entreprise, Bernard y reviendra tout à l'heure, dont on ne peut pas encore vous dire l'activité, pour des questions de confidentialité, il s'agit d'une entreprise du secteur industriel, qui a vocation à créer plus d'une vingtaine d'emplois sur Coulommiers. C'est la raison pour laquelle, nous devons être efficaces et rapide dans la réaction.

Deuxième point à l'ordre du jour, c'est la question 15, l'adhésion de la Région Ile de France au syndicat mixte pour la géothermie, il est nécessaire de modifier les statuts de notre syndicat mixte pour faire en sorte, que la Région qui après avoir été un des utilisateur du réseau de chaleur géothermique, pendant un certain nombre d'années, ne l'a plus été avec le lycée. Là elle souhaite profiter de ce dispositif, notamment de l'investissement dans un nouveau puits de géothermie. Il est nécessaire de changer les statuts pour que la Région devienne un membre du syndicat mixte et pour ce faire, il est important que les membres du syndicat acceptent que la Région adhère à ce syndicat. Jean-Pierre reviendra de façon plus détaillée sur cette adhésion, tout à l'heure.

Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'insertion de ces deux questions à l'ordre du jour ? Non ? Je vous remercie. Les questions 14 et 15 sont incluses à l'ordre du jour de la séance.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 FEVRIER 2012

M. RIESTER : Avant d'aborder la question 1, nous devons adopter le procès verbal de la séance du 13 février. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ?

M. TREGOAT : J'avais fait la remarque, à votre bureau, la direction générale des services, et depuis le mois d'avril, lors de chaque séance et de compte rendu, chaque groupe est nommé sur les présents. Je voulais vous faire remarquer, que depuis la séance du mois d'avril, et sans vouloir offenser qui que ce soit et ne contrarier aucune personne, je me retrouve actuellement dans les présents, dans le groupe Socialiste et Citoyens de Gauche. Je tenais à vous rappeler que lors de la première séance du conseil municipal, je m'étais donc détaché de ce groupe, du groupe Socialiste et Citoyens de Gauche. Si ils l'avaient nommé groupe Socialiste et Verts et Citoyens de Gauche, pourquoi pas, mais je m'en étais détaché. Et à chaque fois, donc depuis la séance du mois d'avril, je me retrouve dans les présents, mais dans le groupe Socialiste et Citoyens de Gauche.

M. RIESTER : Oui, c'est bon ?

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. TREGOAT : Non, il y en a encore.

M. RIESTER : Allez-y.

M. TREGOAT : En page 14, dans les associations de Coulommiers, pour les salles, pour la gratuité. Je vais revenir dessus, car pour le théâtre, il est bien indiqué, pour la Commanderie, il est bien indiqué, mais pour la Sucrierie il est toujours à préciser « associations de Coulommiers ½ tarif, une fois par an, organisation de loto, gratuit, mais pas pour les associations de Coulommiers gratuit une fois par an.

M. RIESTER : Alors, c'est tout ? Je vais vous répondre pour tout en même temps.

M. TREGOAT : D'accord. Et pour la page 42, les voix pour les montants associatifs, pour les subventions, je pense que j'avais voté abstention.

M. RIESTER : Quelle page, pardon ?

M. TREGOAT: 42.

M. RIESTER : Excusez-moi.

M. TREGOAT: Je vous en prie.

M. RIESTER : Vous aviez voté abstention. Ecoutez, on revérifiera. Bien évidemment, il n'y a pas de souci pour ce point là. Pour l'autre point, c'est normal pour les associations de Coulommiers, cela n'est pas gratuit pour la Sucrierie. La grande salle de la Sucrierie. C'est gratuit pour l'organisation de loto, pas pour un repas en particulier, c'est un ½ tarif, une fois par an, et puis concernant le troisième point, pas de souci, pour qu'effectivement, on ne mentionne pas le groupe, pour ne pas que vous soyez en porte à faux. Dans l'avenir, on enlèvera ce point là.

M. TREGOAT: Mais, lors du conseil municipal précédent, donc de cette délibération, nous avons bien précisé la gratuité pour la Sucrierie.

M. RIESTER : Non, non, attendez, donc pour l'appartenance, on est bon ? C'est clair. Pour le vote, on vérifiera, et pour la Sucrierie, on n'a jamais dit quelque chose d'autre que ça. Il ne faut pas confondre la grande salle de la Sucrierie, qui est une très grande salle qui nécessite des moyens de manutention très importants, qui est très occupée par la saison culturelle et qui là, est mise à disposition gratuitement pour les lotos d'une certaine taille, ça c'est très précis, très clair et c'est gratuit. Pour les associations pour un dîner, c'est ½ tarif une fois par an. Voilà, c'est toujours ce qui a été dit.

M. TREGOAT: Je n'avais pas compris alors.

M. RIESTER : Cela a toujours été le cas, cela a toujours été dit, cela a toujours été comme cela. Très bien M. TREGOAT, donc là il n'y a pas d'erreur, après vous pouvez avoir un avis différent. Mais là, en ce qui concerne le procès verbal, il n'y a rien de ...

M. TREGOAT: Donc je m'abstiens pour ce vote alors, pour ce point là. Je ne vote pas pour.

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Attendez, il n'y avait pas d'ambiguïté à l'époque, donc là, on ne peut pas changer les votes maintenant. Ce n'est pas comme ça que ça fonctionne. Là, on est dans un procès verbal d'une séance. Est-ce que oui ou non vous êtes d'accord avec ce qui a été dit ? Là, il a toujours été dit ça, rien n'a changé, c'était écrit et que nous on se soit trompés, cela arrive à tout le monde, l'erreur est humaine, sur la retranscription exacte de ce que vous avez voté ou de ce que vous avez dit, c'est pour ça que l'on discute de ce procès verbal. Maintenant, vous pouvez ne pas voter l'adoption de ce procès verbal, en expliquant pourquoi vous ne votez pas. On ne peut pas modifier dans le texte du procès verbal, votre vote. Vous pouvez très bien ne pas voter en disant, non je ne vote pas, si j'avais eu cette information, qui, il me semble ne pas avoir eue, j'aurais voté différemment. Vous voyez, je prépare votre intervention.

M. TREGOAT : Vous m'avancez. Donc, je ne voterai pas pour.

M. RIESTER : Voilà. D'autres remarques ?

M. THIERRY : Page 58, M. le Maire, je n'ai pas dit qu'il faut donner un sens à la devise Liberté, Egalité, Fraternité, fort heureusement le sens est là. J'ai dit que je me réjouissais que la devise puisse reprendre sa place sur l'Hôtel de Ville, et que ceci terminera les travaux de rénovation, mais j'ai ajouté « maintenant il vous faut donner un sens à cette devise », sous entendu que l'on présentait le budget, et que c'était à vous de donner le sens à la devise.

M. RIESTER : Bon, oui effectivement, c'est ce que j'avais compris. Cela ne m'étonnait pas de vous d'ailleurs.

M. THIERRY : Ensuite, une remarque à la page 34, alors ce n'est pas une remarque sur le rapport du procès verbal, mais simplement, je voudrais signaler qu'à propos du programme de travaux pour le futur bâtiment administratif, j'ai demandé d'obtenir le programme. La réponse que vous m'avez donnée, c'est « oui, il n'y a pas de problème », c'est bien ce qui est transcrit page 34.

M. RIESTER : Plus, n'hésitez pas à venir le consulter, puisque nous sommes dans une période d'appel d'offres.

M. THIERRY : Moi ce que je vous demande, ce n'est absolument pas le détail, le DCE de la consultation. Je vous demande simplement le programme que vous avez remis au maître d'œuvre, à savoir combien il y aura de bureaux, et le programme estimatif.

M. RIESTER : Mme RAMBEAU a eu le contact avec vous pour ça, non ?

M. THIERRY : Oui, mais me dire oui c'est d'accord, et maintenant...

M. RIESTER : Elle ne vous a pas dit l'inverse, si ?

M. THIERRY : Elle m'a dit qu'elle ne pouvait pas me remettre le programme. Or le programme c'est bien ce que vous remettez au maître d'œuvre.

M. RIESTER : A ce moment là...

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. THIERRY : Je ne vous demande pas le dossier de consultation des entreprises...

M. RIESTER : Si vous voulez un programme simplifié, évidemment, pas avec tout ce qui est nécessaire dans le cadre l'appel d'offres, que légalement on peut vous le donner, il n'y a aucun souci, de toute façon, tout ça est transparent.

M. THIERRY : M. le Maire, un programme, c'est ce qu'on remet au maître d'œuvre, vous me parlez du dossier de consultation des entreprises, ce n'est pas un programme, ça c'est le DCE. Le programme, c'est quelque chose de très simple, il y a longtemps que vous l'avez défini, en plus ce n'est pas un secret. Je ne pense pas que ce soit un secret que de dire, on va faire tant de bureaux, on va faire tant de surface.

M. RIESTER : Absolument pas.

M. THIERRY : Je ne vous demande pas le prix de l'appel d'offres. Ce n'est pas du tout ça.

M. RIESTER : Très bien, et bien parfait, on est d'accord.

M. THIERRY : Merci.

M. RIESTER : Pas de problème. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Qui est contre ce procès verbal ?

Le procès verbal de la séance du 28 février est adopté par 32 voix pour, 1 abstention (M. TREGOAT).

Question n° 1

GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA PASSATION DE MARCHÉS RELATIFS AU RENOUELEMENT DU MOBILIER URBAIN NON PUBLICITAIRE ET À LA MISE EN ACCESSIBILITE DES POINTS D'ARRET POUR LES MEMBRES DU TRAMY – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Bonsoir à tous, par délibération en date du 13 février 2012, le Conseil Municipal a approuvé le lancement de la procédure et la signature du marché relatif à la fourniture, l'installation, l'entretien et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur le domaine public de la ville de Coulommiers. Depuis lors, il apparaît que le TRAMY a les mêmes obligations en matière d'installation d'abris bus, et surtout la mise en application de l'accès pour les personnes à mobilité réduite. Le TRAMY couvre sensiblement beaucoup de communes, et 145 points d'arrêts sont concernés par cette nécessité de mise en accessibilité. Il tombe sous le sens, donc, de s'organiser au travers d'un groupement de commandes, qui serait administré par le TRAMY, et bien entendu, ce soir, nous vous demandons la possibilité au travers de cette délibération, d'autoriser le TRAMY à effectuer pour nous et les autres communes, mais pour la ville de Coulommiers, ce groupement de commandes, de l'administrer,

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
sachant qu'effectivement, ce sera la commission d'appel d'offres compétente du TRAMY qui sera amenée à administrer ce marché.

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des questions ?

M. THIERRY : Juste une remarque M. le Maire, pour expliquer notre vote, nous avons voté contre la délibération du 13 février, ce soir nous allons voter pour, parce qu'il s'agit de mobilier non publicitaire. Voilà, c'était bon d'expliquer notre vote par rapport au précédent.

M. RIESTER : Très bien.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

ARTICLE 1er : Approuve la convention, jointe à la présente délibération, constituant un groupement de commandes entre le TRAMY et ses communes-membres en vue de la conclusion de marchés relatifs au renouvellement du mobilier urbain non publicitaire et à la mise en accessibilité des points d'arrêt.

ARTICLE 2 : Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de groupement de commandes.

ARTICLE 3 : Accepte que le TRAMY soit le coordonnateur de groupement de commandes. Ce dernier sera constitué à compter de la notification de la convention par le TRAMY à chacune des parties et ce, jusqu'à exécution complète des prestations, objet du groupement de commandes.

ARTICLE 4 : Accepte que la Commission d'Appel d'Offres compétente pour l'attribution des marchés soit celle du TRAMY.

Question n° 2

ACQUISITION DE TERRAIN A M.MILADINOV TANCREDE

M. AUBRY expose le projet de délibération.

Lorsque nous avons établi le dernier P. L. U. (Plan Local d'Urbanisme) nous avons prévu des zones réservées. Vous avez sur votre table un plan, une de zones réservées, se situe au 43 avenue de Strasbourg sur la parcelle 167. Actuellement, cette parcelle et la 166 sont en voie d'acquisition par un promoteur qui s'appelle M. MILADINOV, nous l'avons mis en demeure de nous proposer la vente de cette parcelle réservée. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons l'autorisation de signer la promesse de vente pour ce terrain. A quoi servira ce terrain, à l'époque, c'était pour désenclaver le terrain derrière le BRICO que nous avons acheté, ce qui fait qu'avec l'acquisition de BRODARD, nous aurons deux points d'accès éventuels, pour accéder à cette zone.

M. RIESTER : OK, est-ce qu'il y a des questions ?

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. THIERRY : Déjà, M. le Maire, une remarque, le plan on vient de l'avoir, donc, je pense quand même que par rapport au sujet, il aurait été bien de fournir le plan plus tôt.

M. RIESTER : Oui, je suis d'accord.

M. THIERRY : Maintenant, quand je vois le tracé, je me pose une question, c'est-à-dire, que ce sera une voie qui va déboucher dans l'avenue de Strasbourg, donc vous allez créer un carrefour sur l'avenue de Strasbourg.

M. RIESTER : Qui vous dit que ce sera une voie routière ?

M. THIERRY : Justement, donnez-nous des explications. C'est bien, vous nous proposez d'acheter un terrain.

M. RIESTER : C'est une sécurité, pour un accès sur l'avenue de Strasbourg, il y a une cession de terrain, on en profite pour prendre une sécurité d'accès à ce terrain. Sécurité foncière. Pour l'instant rien n'est défini, cela ne vous a pas échappé, comme l'a très bien dit Jean-Pierre AUBRY, que nous sommes en train de faire un carrefour zone industrielle, côté rue des Margats, pour créer une voirie qui permettra d'aller désenclaver ces terrains. C'est là, vraiment la voirie principale. Il s'agit d'une ouverture sur l'avenue de Strasbourg, qui peut être utile le moment venu, et comme il y a une cession, on en profite pour le faire. Mais si jamais demain on devait faire une voirie, à ce moment là, on aura l'occasion d'en reparler, parce qu'effectivement, cela peut poser des problèmes de carrefour avec l'avenue de Strasbourg. Cela ne me semble pas tellement adapté pour faire un carrefour.

M. THIERRY : Donc, pourquoi pas. OK, simplement je regarde dans votre note de présentation, vous émettez un doute sur le fait que le propriétaire puisse être propriétaire ? La dernière phrase laisse entendre qu'il pourrait ne pas être propriétaire, justifier de sa propriété.

M. AUBRY : C'est la condition Sine qua non, il faut donc que nous achetions le terrain... inaudible

M. THIERRY : C'est qu'il soit propriétaire, évidemment.

M. AUBRY : Micro fermé inaudible.

M. THIERRY : D'accord, très bien, autre chose, vous achetez à 135 € du m², je vois, ce soir on a une délibération, j'ai regardé très rapidement, nous vendons beaucoup moins cher que ça, c'est un peu dommage que...

M. RIESTER : Qu'est-ce que l'on vend moins cher que ça ?

M. THIERRY : Vous vendez ce soir un terrain, non ? Vous nous proposez...

M. RIESTER : C'est un terrain en zone économique, là c'est un terrain en zone d'habitat, cela n'a rien à voir.

M. THIERRY : C'est pour faire un passage simplement ?

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. AUBRY : Ce n'est pas nous qui décidons, le prix du terrain est décidé par le service des domaines. Ce sont les domaines qui ont estimé la valeur du terrain.

M. THIERRY : Très bien alors. Donc, vous auriez pu le préciser sur la note de présentation, le prix du terrain a été estimé par les domaines.

M. RIESTER : Mais Monsieur, vous devriez savoir que nous avons l'obligation d'avoir une estimation des domaines avant d'acheter un terrain.

M. THIERRY : Mais vous n'êtes pas dispensé de le signaler dans la note de présentation.

M. RIESTER : Si, si, on est dispensés de le signaler et ce n'est pas vous qui allez nous obliger...

M. THIERRY : Vous vous dispensez de suffisamment de choses, d'informations à nous donner. Maintenant c'est clair.

M. RIESTER : On ne se dispense de rien du tout, on vous le dit, et vous n'avez pas, pour cette fois-ci en l'occurrence, légitimité à nous dire que l'on aurait dû le faire. Je ne suis pas d'accord avec vous.

M. THIERRY : Très bien, vous avez apporté l'explication, merci.

M. RIESTER : Je vous en prie, c'était un plaisir. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Mme SABATÉ : Merci M. le Maire, vos explications m'ont apporté des éléments d'information, mais toutefois il subsiste quelques doutes pour moi, dans la mesure où...

M. RIESTER : Interrogations.

Mme SABATÉ : Interrogations, excusez-moi.

M. RIESTER : Non, je vous en prie.

Mme SABATÉ : Concernant ce fameux carrefour, au niveau de l'avenue de Strasbourg, pour lequel il va y avoir des expropriations, je ne comprends pas très bien, si vous pouviez éclairer un petit peu ma lanterne là-dessus.

M. RIESTER : Cela n'a rien à voir, ce sont deux choses différentes, effectivement, il n'y a pas d'expropriations de prévues carrefour de l'avenue de Strasbourg et de la zone industrielle, simplement, si jamais il devait y en avoir sur un des terrains qui est à l'angle de l'avenue Robert ELVERT, boulevard de la Marne et avenue de Strasbourg, côté Montapeine, à ce moment là, nous préempterions le terrain, pour faire de la réserve foncière dans la vue de la construction d'un rond point, voilà.

Mme SABATÉ : Parfait, merci.

M. RIESTER : Je vous en prie. Plus d'autres remarques ?

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 28 voix pour, 5 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, M. TREGOAT, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE),

- APPROUVE le projet de promesse de vente entre Monsieur MILADINOV et la Commune de COULOMMIERS relatif à l'acquisition de la parcelle de terrain cadastrée AS 167 d'une surface de 1330 m2 au prix total de 180.000 € ttc.

- AUTORISE le Maire ou le 1er adjoint à signer la promesse de vente et tout acte subséquent, qui sera établi par Maître GRAELING, notaire à Coulommiers.

Question n° 3

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE - AVENANT N°1 AU CONTRAT D'AFFERMAGE CONCLU AVEC LA SOCIETE COMPAGNIE GENERALE DES EAUX – VEOLIA EAU

M. AUBRY expose le projet de délibération.

On vous demande l'autorisation de prolonger le contrat qui arrive à expiration, au bout de dix ans, le 30 juin 2012. Pourquoi cette prolongation de contrat ? Actuellement, vous savez que nous sommes dans une phase d'étude de protection des forages, les forages protégés, on sera amenés à passer un marché pour reconstruire une usine de traitement d'eau, c'est la raison pour laquelle, on essaye de laisser du temps au temps. Premièrement, la protection des forages, deuxièmement, que les premières études des APS (Avant Projets Sommaires) sur l'usine soient établies, de façon à ne pas fausser le marché de la DSP (Délégation de Service Public). C'est ce que l'on avait pratiqué, je ne sais pas si vous vous souvenez, lorsque l'on avait fait la station d'épuration. On avait prolongé le contrat, pour nous permettre de mettre en place, les nouvelles installations.

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des questions ?

M. THIERRY : J'aimerais que vous nous donniez un peu plus de précisions sur l'avancement des études de production, parce que vous nous l'annoncez en une ligne, mais c'est quand même assez intéressant. Je voudrais aussi m'étonner, on arrive au terme des dix ans, et de voir que vous avez besoin d'une prolongation de délai, parce que vous avez traîné sur ce dossier. Il est clair que, moi je me souviens, en 2002 M. AUBRY, mais ne riez pas M. AUBRY, vous étiez déjà au même poste en 2002, lorsque l'on a parlé de protection des captages, certains s'en souviennent, même M. FRÉMONT, ça devait être une formalité, mais la protection des captages, je vois que c'est très long à venir. Alors tout cela mérite quelques explications.

M. AUBRY : En ce qui concerne la protection des captages, ce sont des procédures qui durent plusieurs années, autant le savoir, où en sommes-nous ? L'hydrogéologue a donné ses conclusions, demain matin, le Conseil Général, la DDT, le service de l'eau, viennent pour définir quels seront les travaux à réaliser, qui seront éventuellement subventionnés par l'agence de l'eau, pour justement, protéger ces captages. Lorsque ces captages seront protégés, et que l'on pourra assurer une pérennité dans la protection de ces captages, c'est ce qui va dimensionner les travaux de l'usine de traitement de l'eau. Il faut faire, comme on dit en Brie, en allant.

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Très bien.

M. TREGOAT : Oui, merci M. le Maire, disons que moi personnellement, m'abstiendrai sur ce point là, parce que j'irais plus sur une régie, comme vous le savez, donc, pourquoi vous n'étudiez pas ce chemin ?

M. AUBRY : Ce n'est pas l'objet de la question que l'on vous pose. On vous demande simplement de prolonger le contrat. Par la suite, lorsque l'on va discuter de la procédure, de DSP ou de régie, cela fera partie des discussions futures.

M. RIESTER : Vous anticipez les sujets, M. TREGOAT, vous avez une vision d'avenir.

M. AUBRY : Et qui passera par la commission locale de consultation.

M. RIESTER : Pas d'autres questions, pas d'autres remarques ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 28 voix pour, 5 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, M. TREGOAT, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE),

- Approuve et adopte l'avenant n°1, joint à la présente délibération, relatif au contrat d'affermage de la Délégation de Service Public d'alimentation en eau potable conclu avec la société COMPAGNIE GENERALE DES EAUX - VEOLIA EAU et à sa prolongation pour une durée d'un an.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

Question n° 4

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DU PLAN DÉPARTEMENTAL D' ACTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

M. GOIJAT expose le projet de délibération.

Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière, dans le cadre de ses objectifs, accompagne les actions de prévention et de sécurité routière.

Il soutient en particulier les actions transversales qui visent :

- le développement d'un réseau de partenaires autour de la sécurité routière,
- la modification durable du comportement des usagers, actuels et futurs, par des actions ciblées de prévention et de sensibilisation.

Dans le prolongement de ces objectifs et face au succès rencontré par la première édition de la journée de prévention des risques routiers d'octobre 2011, la Ville de Coulommiers a souhaité réitérer l'organisation de cet évènement qui s'étalera sur deux jours, les vendredi 1er et samedi 2 juin 2012.

Cette manifestation, dont le coût est estimé à 2792 €, peut faire l'objet d'une subvention au titre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière.

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au taux le plus élevé (50 % au maximum).

Il est à noter que ces journées seront ouvertes au grand public et comprendront notamment les prestations suivantes :

- une voiture tonneau,
- des simulateurs de conduite auto et moto,
- un atelier « gestes de premiers secours »,
- une paire de lunettes d'alcoolémie,
- un système d'ergovision,
- un simulateur « voiture choc ».

Le vendredi, il est envisagé d'associer certaines classes des écoles, collèges et lycées de Coulommiers

M. RIESTER : Merci M. GOIJAT. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 32 voix pour, 1 abstention (Mme SABATE),

DÉCIDE

d'autoriser le Maire à solliciter une subvention au taux maximum auprès de l'Etat au titre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière.

Question n° 5

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES TRAVAUX DE DEPOSE PARTIELLE DE LA TOITURE DE L'ANCIENNE USINE BRODARD GRAPHIQUE - APPROBATION DE LA CONVENTION

M. FREMONT expose le projet de délibération.

Suite au rachat de l'usine BRODARD, une division parcellaire qui a créé des emprises mitoyennes pour certains locaux, situés à la fois sur les terrains de la Ville, de la SCI PIC et de la SCI du Roi de Cœur, empêchant une utilisation exclusive.

De ce fait, il a été convenu entre ces parties de procéder à la démolition de la toiture de cet ensemble mitoyen, représentant une surface totale de 2.816 m². La dévolution de ces travaux doit intervenir dans le cadre d'un marché public, en ce qui concerne les deux SCI précédemment citées, qui ont accepté de se joindre à l'opération dans le cadre d'un groupement de commandes dont la Ville assurera la coordination, d'où de meilleures conditions financières et d'optimiser la gestion de l'exécution des prestations.

D'autre part, la reprise et la valorisation des charpentes peut venir en déduction du coût des travaux. Enfin, des prestations annexes doivent être prises en compte, telle que l'installation d'un bardage provisoire sur l'emprise de la Ville et dont le coût sera à la charge de celle-ci. Il en est de même pour la mission SPS, coordination et prévention de la santé sur le chantier.

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En conséquence, il convient d'adopter une convention de groupement de commandes avec la SCI PIC et la SCI Roi de Cœur afin de régler les dispositions financières de cette opération. C'est pourquoi, il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver la convention d'un groupement de commandes entre la commune de Coulommiers, la SCI du Roi de Coeur et la SCI PIC ayant pour objet de régler les dispositions financières des prestations de dépose partielle de la toiture de l'ancienne usine Brodard Graphique,
- D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention du groupement de commandes.

M. RIESTER : Merci M. FRÉMONT, est-ce qu'il y a des questions ?

M. TREGOAT : Oui, merci M. le Maire. Je dirai qu'on va parler de travaux, comme je l'avais dit à l'ancien conseil municipal, qu'il est un peu dommage que nous l'ayons pas étudié, en commission travaux. Voilà.

M. RIESTER : Moi j'ai la réponse, là ce sont des travaux sans en être, c'est surtout une convention qui a été vue en commission des finances, il fallait aller vite, M. FRÉMONT m'en a parlé, il m'avait dit est-ce que l'on fait une commission de travaux, je lui ai dit, exceptionnellement on avance, les entreprises aussi, vous avez pu voir sur le site, qu'il y a des voitures qui sont installées, il y a des équipements qui commencent à travailler dans certaines entreprises, des travaux de réseaux sont faits, et donc, il fallait aller vite. Mais, ce que j'ai dit à M. FRÉMONT, et qui va tout à fait dans votre sens M. TREGOAT, c'est qu'il ait important dans une prochaine commission des travaux..

M. TREGOAT : Pendant les vacances ?

M. RIESTER : Non avant les vacances de Pâques, c'est dans les quinze jours ou trois semaines qui viennent, qu'il puisse y avoir une commission travaux avant les vacances de Pâques, pour bien montrer sur le plan, la limite de propriété, exactement ce qui est prévu avec le rond point et la pénétrante sur le terrain BRODARD GRAPHIQUE, et expliquer précisément les travaux qui seront réalisés dans le cadre de cette convention. Mais là, il fallait aller vite, parce que les entreprises, nous demandent d'aller vite, quand il s'agit de développement économique, il ne faut pas traîner.

M. THIERRY : M. le Maire, aller vite, c'est une chose, mais vous nous demandez une autorisation de signer une convention, mais moi j'aimerais connaître le projet que vous portez, pour les terrains que vous avez achetés à la commune. Non, non, vous ne nous avez pas clairement dit, j'ai relu la délibération de décembre, moi je ne sais pas exactement quel est le projet que vous voulez porter, à cet endroit, sur les terrains communaux.

M. RIESTER : C'est bon M. THIERRY ?

M. THIERRY : Non, ça c'est une remarque.

M. RIESTER : D'accord, alors allez y. Faites vos remarques et vos questions, comme ça je vous répondrai.

M. THIERRY : Ma question est : Pouvez-vous nous dire l'avancement de ce projet ?

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : C'est à peu près pareil. C'est proche.

M. THIERRY : C'est proche. Alors vous allez nous expliquer, deuxième chose, j'ai regretté, effectivement, puisque vous allez vite, on l'aura plus tard, avoir un plan quand même, assez détaillé de ce que vous souhaitez faire. Je voulais aussi savoir pourquoi, on ne pouvait pas avoir de mitoyenneté. Il y a des entreprises qui utilisent des bâtiments mitoyens, dans le cas présent, donnez-nous une explication du pourquoi, la nécessité de ne pas avoir de bâtiments mitoyens. Et puis, ce serait bien que vous nous fassiez le rapprochement, vous nous parlez maintenant de la SCI Roi de Cœur, la SCI Pic, j'aimerais que vous nous rapprochiez cela des entreprises dont vous nous avez parlé en décembre. Moi ça ne me parle pas la SCI Roi de Cœur, la SCI Pic.

M. RIESTER : On va vous dire, allez-y.

M. THIERRY : Tout cela mérite des explications.

M. RIESTER : On est là pour ça. Votre projet, c'est la question que vous me posez, votre projet, M. le Maire, pour avoir acheté ces terrains. Mais, je l'ai dit et redit, M. THIERRY, comprenez une fois, j'espère que ce soir ce sera le cas, que notre projet, c'est le développement économique de Coulommiers. Nous voulons développer économiquement Coulommiers, nous voulons qu'il y ait des emplois de créés, nous voulons qu'il y ait de l'activité de créée. Et pourquoi nous avons acheté ces locaux et ces terrains, c'est pour que l'opération immobilière faite par ces quatre entreprises qui vont venir installer des emplois et créer des emplois grâce à cette installation, puissent le faire, parce qu'elle ne pouvaient pas acheter seules l'intégralité de ce bâtiment. Donc, nous avons le choix, entre ne pas investir, en contrepartie de foncier, on n'a pas donné d'argent aux entreprises, on a contribué à ce qu'elles puissent investir en contrepartie de réserve foncière et immobilière. Et ce qui permet, c'est ça notre projet, que quatre entreprises puissent venir sur le site BRODARD GRAPHIQUE, avec 150 emplois et 20 emplois qui sont déjà créés, qui sont en cours de recrutement grâce à cette opération, parce une des entreprises, l'entreprise TECHMA PACK, grâce à son nouvel équipement immobilier, a décroché un marché aux Etats-Unis, qui l'oblige et c'est une excellente nouvelle, à embaucher 20 personnes à Coulommiers. C'est ça notre projet, M. THIERRY, le développement économique, c'est des emplois, il faut créer des emplois, et c'est ce que l'on va vous dire tout à l'heure avec la vente d'un terrain pour qu'une entreprise à nouveau industrielle, vienne s'installer pour créer de l'emploi sur Coulommiers. Et donc, on a investi pour faciliter l'opération, si nous n'avions pas investi, nous n'aurions pas pu faire en sorte que ces entreprises s'installent et créent de l'emploi sur Coulommiers. Et bien évidemment, à partir du moment où l'on a de la réserve foncière, dans une zone économique à proximité du centre et du quartier de Vaux, du hameau de Pontmoulin, il y a une réflexion à avoir sur l'utilisation que nous allons faire sur cette réserve foncière. Donc, nous n'écartons aucune solution, ce sera soit de l'activité et cela s'avère une bonne chose que ce soit de l'activité, s'il y a des personnes intéressées, nous ne nous interdisons pas non plus, d'installer dans ces locaux, des services publics. C'est pour ça que je vous avais dit, nous réfléchissons à pourquoi pas, installer le regroupement des services techniques, l'un des projet auquel je tiens particulièrement, et pourquoi ne pas les installer dans ces locaux. Pourquoi pas aussi, parce que nous avons à terme, besoin de renouveler la structure du gymnase Pierre VOITURET, éventuellement faire une halle de sport dans ces locaux, il y a une

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

partie de locaux qui pourraient vraisemblablement convenir. Nous avons donc décidé de rédiger un cahier des charges pour avoir un programmiste qui va pouvoir, en fonction des demandes qui sont les nôtres, définir oui ou non, si l'on peut faire le regroupement des services techniques, en fonction des besoins qui sont les nôtres. Est-ce que oui ou non on peut faire une salle de sport en fonction des besoins qui sont les nôtres. En fonction de ça, on verra si l'on a besoin de tout ou partie des locaux existants, si l'on a besoin de tout ou partie des terrains que nous avons acquis et en fonction de ça, nous prendrons les décisions qui s'imposent. Mais notre projet, ce qui a fait que nous avons investi, c'est que ces entreprises industrielles puissent venir s'installer et développer leur activité sur Coulommiers, et créer parce qu'elles sont très proches les unes des autres, créer une sorte de filière autour de l'automatisme, autour de la robotique, autour de l'électricité. Et l'on voit bien que dans de nombreux territoires, quand se mettent ensemble des entreprises, il se crée une dynamique et l'on imagine même avec eux, pouvoir travailler à la création d'une filière de formation autour de ces métiers là. Voilà notre projet M. THIERRY. Mais ça, pourtant je vous l'ai dit, pas lors du dernier conseil, ça fait des années que je vous en parle du développement économique, pourquoi nous avons la nécessité de vendre des terrains aux entreprises pour qu'elles viennent s'installer dans Coulommiers. Pour quand il y a une défaillance, parce que c'est ça la vie, il peut y avoir une défaillance, pour que d'autres entreprises se créent à côté pour créer des emplois, qui puissent être offerts aux salariés des entreprises qui ont fait faillite, malheureusement, qui sont en restructuration, et puis créer des emplois nouveaux pour des personnes qui n'étaient pas employées dans ces entreprises là, mais qui cherchent un emploi. C'est ce qui fait que l'activité créée de l'activité, qu'un territoire vit, se développe et peut avoir des ressources fiscales suffisantes, pour ensuite offrir à nos concitoyens et à nos administrés, des services à la hauteur de leur attente et à continuer d'investir dans notre ville de Coulommiers. Quant aux réponses plus précises que vous avez demandées, pourquoi faire la séparation entre les locaux ? Pour deux raisons, vous savez, les copropriétés, c'est bien, quand on peut être chacun chez soi, c'est pas mal non plus, premier point. Deuxième point, comme ce sont des grands bâtiments, il nous est apparu plus opportun à tous, que l'on puisse avoir la possibilité de faire le tour de ces locaux et ne pas accéder par un côté de ce bâtiment. Cela permet donc vraiment à tous de pouvoir faire le tour de l'intégralité des bâtiments, chacun chez soi. Voilà pourquoi on a décidé de séparer les deux locaux, sans compter que c'est beaucoup plus simple, ensuite sur les questions de réseaux, d'électricité, le gaz, l'eau, c'est beaucoup plus simple pour séparer et être chacun chez soi, c'est une raison importante.

Concernant la SCI PIC, je parle sous le contrôle de Bernard FREMONT, l'entreprise MECACEL, vous savez vraisemblablement que les sociétés d'exploitation, ne sont pas directement propriétaires de leurs locaux. En l'occurrence, l'entreprise BRODARD GRAPHIQUE, est propriétaire de ses locaux, souvent les sociétés d'exploitation louent à des sociétés immobilières. Là c'est une société immobilière, la SCI PIC, qui achète les locaux, et la société d'exploitation MECACEL, va louer à cette SCI, ses locaux. Concernant la SCI ROI DE CŒUR, c'est un investisseur de Coulommiers, qui est propriétaire de ces locaux et qui va mettre en location aux entreprises, pour les entreprises ces locaux là. C'est la plus petite partie des bâtiments qui a été achetée.

M. THIERRY : M. le Maire, évidemment depuis des années, vous nous expliquez que la zone industrielle doit amener des emplois...

M. RIESTER : Oui, c'est ce qu'elle fait.

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. THIERRY : C'est ce qu'elle fait ?

M. RIESTER : Oui, bien sûr. Des centaines d'emplois.

M. THIERRY : Moi je note simplement qu'il y a vingt emplois qui viennent d'être créés, parce que pour le reste, c'est un déplacement d'entreprises, aujourd'hui, vous êtes en train de nous dire, vingt emplois créés. Si l'ont lit ce que vous avez dit il y a quelques mois, vous deviez créer 150 emplois. Ça a même été 200 à un moment.

M. RIESTER : M. THIERRY, ne vous faites pas moins intelligent que vous êtes, pour ne pas dire autre chose, soit ces entreprises viennent à Coulommiers, soit elles vont ailleurs. Elles avaient la possibilité d'aller, les unes dans la Marne, les autres on ne sait pas, parce qu'elles n'avaient pas d'opportunité de se développer sur le territoire, donc elles seraient allées ailleurs. Et bien donc, oui, moi je préfère qu'il y ait 150 emplois d'entreprises du secteur, qui viennent s'installer, se développer à Coulommiers plutôt qu'elles aillent se développer ailleurs. C'est la réalité, M. THIERRY, du monde économique tel qu'il est. Vous pouvez rêver autre chose, ce n'est pas la réalité. Redescendez sur terre et regardez-la en face. Soit on fait en sorte qu'il y ait des entreprises sur le territoire de la commune, qui créent, développent et permettent à des gens de Coulommiers et du secteur de pouvoir travailler, cela permet aussi à la fiscalité Columérienne de bénéficier de l'implantation de ces entreprises, soit on ne le fait pas, à ce moment là celles-ci vont ailleurs, dans des territoires qui eux, ont compris qu'en accueillant des entreprises, on développe des emplois et que l'on crée de l'activité. Et parce que ces entreprises là, elles font des travaux, elles s'aménagent, et qui font-elles travailler ? Elles créent de l'activité pour les entreprises du secteur, donc cela crée de l'activité pour les entreprises du secteur qui vont peut-être embaucher, etc.... C'est ça le développement économique, mais malheureusement, je vois qu'après ma démonstration assez longue, vous n'avez toujours pas du tout compris comment fonctionne l'économie.

M. THIERRY : M. le Maire, vous n'êtes pas ici un chef d'entreprise...

M. RIESTER : Et alors, (inaudible)

M. THIERRY : Vous êtes un élu. Un élu...

M. RIESTER : Oui, vous aussi.

M. THIERRY : Oui certes, seulement vous êtes au pouvoir, et on vous demande de vous occuper de l'ensemble des Columériens. Là, vous êtes en train de faire le choix d'être l'élu au service des entreprises. Ce n'est pas ce que l'on attend d'un maire.

M. RIESTER : Ce n'est peut-être pas ce que vous attendez, je peux vous assurer que les Columériens, c'est ce qu'ils attendent, c'est qu'il y ait des entreprises sur Coulommiers qui se développent et embauchent. Ce n'est pas votre priorité, c'est la mienne, c'est ce qui fait la différence entre vous et moi.

M. THIERRY : Vous endettez la commune, M. le Maire, parce que c'est très clair, on le voit clairement, depuis votre élection vous endettez la commune, pour créer vingt emplois, vingt emplois, ce soir que vous nous annoncez. Moi j'ai envie de dire que vous

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

êtes en train de faire de la délocalisation à l'échelle locale. C'est-à-dire, après tout, on va déplacer des entreprises qui étaient sur le secteur...

M. RIESTER : Ce sont des délocalisations à l'envers, M. Pascal THIERRY, parce que les délocalisations, ce sont des entreprises qui vont ailleurs, qui quittent le territoire, nous on les fait venir. Et bien moi je préfère attirer les entreprises que de les faire fuir, M. THIERRY. Manifestement, vous n'avez effectivement pas compris, pour qu'il y ait de la richesse fiscale, pour qu'il y ait du pouvoir d'achat, pour qu'il y ait des emplois, il faut qu'il y ait des entreprises sur un territoire. C'est vrai pour notre pays, c'est vrai pour la région, c'est vrai pour le département et c'est vrai pour Coulommiers. C'est comme ça que fonctionne l'économie et c'est comme ça que fonctionne le développement économique, partout dans le monde et depuis toujours. Et ça va continuer que vous soyez d'accord ou pas.

M. THIERRY : M. le Maire, vous êtes en train de nous dire, là que pratiquement, ce serait une opportunité que BRODARD soit parti, parce que d'autres entreprises, maintenant vont venir. Ce n'est pas ça ?

M. RIESTER : On va parler sérieusement parce que c'est n'importe quoi.

M. THIERRY : Attendez, vous êtes Maire...

M. RIESTER : Oui, je suis Maire, j'ai été élu. Quand vous serez élu Maire on en reparlera.

M. THIERRY : Vous voyez l'emploi progresser Donnez-nous des chiffres M. le Maire. Le taux d'emplois à Coulommiers, progresse considérablement ?

M. RIESTER : Et oui, il progresse.

M. THIERRY : Considérablement ?

M. RIESTER : Considérablement, jamais assez.

M. THIERRY Annoncez-nous des chiffres M. le Maire.

M. RIESTER : Je vous les ai déjà transmis.

M. THIERRY : Non, vous n'annoncez rien du tout, vous avez le même discours.

M. RIESTER : Bon, finissez après je termine et nous allons passer à autre chose, parce franchement, là vous perdez le fil de votre argumentation.

M. THIERRY : Non, pas du tout. Je dis que là, vous êtes en train d'endetter la commune sur un projet que vous n'avez pas, vous mettez la charrue avant les bœufs, c'est du n'importe quoi ce que vous êtes en train de faire. Quand on endette, on a un projet, ce projet, il n'est pas clair.

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Il n'est pas clair pour vous, il sera clair pour les Columériens, c'est le développement économique, la création d'emplois, et le développement d'entreprises et l'arrivée d'entreprises sur le territoire. Bien, est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Mme TUERO : Je veux prendre un petit peu la parole pour répondre à M. THIERRY, au sujet des entreprises qui se sont installées à Coulommiers, dont TECHMA PACK, je voudrais vous signaler qu'autour de cette entreprise gravitent des sous-traitants. Il y en a 27 au total, autour de Coulommiers et en Seine-et-Marne. A l'heure actuelle, il y a une entreprise de Choisy en Brie, la mienne, qui vient d'embaucher cinq personnes grâce à cette entreprise TECHMA PACK. Ce sont tous des Columériens. Un emploi senior, un emploi aidé, un emploi jeune, une personne au RSA et une autre personne qui était en CDD et qui veut vraiment s'installer. Voilà, c'est tout ce que j'avais à vous dire, maintenant renseignez-vous un peu plus. Merci.

M. RIESTER : Merci Mme TUERO, c'est clair, net et précis. Oui, ça vous fait rire, mais c'est comme ça que l'on crée des emplois, Mme CANALE, je sais que vous n'y connaissez rien du tout sur ce sujet là.

Mme CANALE : Oui, oui, je sais.

M. RIESTER : Ce n'est pas pour cela que vous devez rigoler, parce qu'il y a une entreprise qui vient s'installer alors qu'elle aurait pu partir à l'extérieur de la Seine-et-Marne, des Columériens n'auraient pas pu bénéficier de l'activité que crée cette entreprise. Vous pouvez rigoler de ça, moi je suis fier qu'il y ait cinq personnes qui ont été recrutées grâce à cela.

Mme CANALE : MECACEL était sur Mouroux.

M. RIESTER : Pardon ?

Mme CANALE : MECACEL c'était sur Mouroux.

M. RIESTER : Et alors ? Ils cherchaient à se développer, Mme CANALE, ils ne pouvaient pas rester dans leurs locaux. Donc, soit...

Mme CANALE : D'accord. Vous déplacez une entreprise d'une commune à une autre. Mais si attendez.

M. RIESTER : Mais non, d'accord, ok. C'est bon, vous n'avez rien compris.

Mme CANALE : Bon d'accord, restez poli quand même, M. le Maire.

M. RIESTER : C'est poli en disant que vous n'avez rien compris.

Mme CANALE : Je ne suis pas sûre, vous êtes très fréquemment impoli.

M. RIESTER : Ha bon très bien, alors là, on passe à la suite. On va passer au vote d'abord. Qui est contre ? Vous être contre, vraisemblablement, très bien. Parfait les choses sont très claires, au moins c'est très clair.

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 28 voix pour, 1 abstention (M. TREGOAT), 4 contre (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE),

Approuve la convention d'un groupement de commandes entre la commune de Coulommiers, la SCI du Roi de Coeur et la SCI PIC ayant pour objet de régler les dispositions financières des prestations de dépose partielle de la toiture de l'ancienne usine Brodard Graphique,

Autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention du groupement de commandes.

Question n° 6

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DE LA REGIE DE L'OFFICE DU TOURISME DU TRESORIER PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2011

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

Il s'agit d'approuver le compte de gestion du Trésorier Principal, au titre de l'année 2011. Je voulais préciser que cette question comme la n°7 n'ont pas été inscrites à l'ordre du jour du conseil d'exploitation, parce que se sont des comptes du Trésorier Principal, du Trésorier payeur, et qu'il s'agit de les présenter, seulement en conseil municipal.

M. RIESTER : Merci Mme MAASSEN, est-ce qu'il y a des questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- décide d'admettre les opérations effectuées par le Trésorier Principal pendant la gestion 2011, au titre du budget de la régie de l'office du tourisme, ainsi que les résultats.

Question n° 7

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DE LA REGIE DU SERVICE CULTUREL DU TRESORIER PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2011

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

Comme je viens de le dire précédemment, M. le Maire, il s'agit de la même opération que la question n° 6, ce sont les comptes du Trésorier payeur, il faut les présenter au conseil municipal.

M. RIESTER : Des questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- décide d'admettre les opérations effectuées par le Trésorier Principal pendant la gestion 2011, au titre du budget de la régie du service culturel, ainsi que les résultats.

Question n° 8

**REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME : CREATION DE NOUVEAUX TARIFS-
REGIE DE RECETTES**

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

Dans le cadre des activités touristiques, pour cette année, pour la période de juillet / août, les vendredis, samedis et dimanches après-midi, un train touristique circulera à Coulommiers, sur environ dix kilomètres, donc il s'agit d'établir un tarif comme la durée de 45 mn, pour ce tour. On s'est basé sur le tarif des barques. Il s'agit là, d'arrêter le tarif à hauteur de :

Plein tarif 5€

Tarif réduit – de 12 ans 2.50€

Tarif groupe à partir de 10 personnes : 3.50€

Tarif « barque et petit train »

Plein tarif 8€

Tarif réduit – de 12 ans 4€

Tarif groupe à partir de 10 personnes : 5.50€

Par ailleurs, dans le cadre d'un sentier d'interprétation nature, puisqu'une expertise écologique a été menée sur tous les anciens parterres de la princesse de Clèves, dit maintenant parcours de santé, douze bornes initiatiques seront apposées. Autour de celles-ci, il y aura des livrets, des supports de communication qui vont être livrés. Des plans qui seront donnés pour les intéressés, des livrets d'interprétation qui pourront être vendus, comme les cartes postales. Les cartes postales, nous avons décidé en commission, de les vendre 0,90€ puisque nous avons déjà des cartes postales de Coulommiers en vente à 0,90€, et un livret d'interprétation nature qui se composera d'environ 32 pages, il sera assez épais, pour les adolescents, le prix a été décidé à 5 €. Nous proposerons aussi des visites guidées avec une médiatrice de l'association Nature, qui coûteront 4 €, comme les visites guidées de la ville. Tout est basé sur l'existant, sur ce qui se fait déjà, pour éviter de multiplier tout un tas de tarifs.

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des questions ?

M. THIERRY : Je voulais savoir si nous allions acheter un petit train ? je lis dans la délibération qu'il y aura un petit train, je voulais savoir si c'est la commune qui allait l'acheter, comment vous envisagez cela ?

Mme MAASSEN : Non, nous allons faire appel à un prestataire extérieur, un petit train, cela coûte cher, l'entretien encore plus, et là, à hauteur de 14 000 € TTC, on a la location d'un petit train sur 2 jours ½, comme je l'ai dit précédemment les mois de juillet/août, cela comprend un chauffeur, l'entretien et les assurances.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 28 voix pour, 5 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, M. TREGOAT, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE),

- Approuve la création des tarifs suivants :

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Visite guidée et commentée en petit train touristique :

Plein tarif 5€

Tarif réduit – de 12 ans 2.50€

Tarif groupe à partir de 10 personnes : 3.50€

Tarif « barque et petit train »

Plein tarif 8€

Tarif réduit – de 12 ans 4€

Tarif groupe à partir de 10 personnes : 5.50€

Animations du sentier nature (visites guidées et commentées) : 4€

Livret d'interprétation nature : 5€

Carte postale du sentier : 0.90€

- Autorise l'encaissement par l'Office de Tourisme (Régie de Recettes) des recettes ci-dessus

Question n° 9

CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LE CENTRE HOSPITALIER DE COULOMMIERS, LA SCM PPP USC (SOCIETE CIVILE DE MOYENS DU POLE PLURI-PROFESSIONNEL UNIVERSITAIRE DE SANTE DE COULOMMIERS) ET LA VILLE

M. RIESTER expose le projet de délibération.

Vous savez, on en a déjà parlé à plusieurs reprises, que nous travaillons avec un certain nombre de médecins de Coulommiers, des infirmières et le centre hospitalier, sur la création à Coulommiers, d'une Maison de santé Pluri-professionnelle qui permettrait de regrouper un certain nombre de médecins, des infirmières et d'offrir un service de meilleure qualité, avec une ouverture de cet ensemble qui serait plus large, c'est-à-dire, de 8 h 00 du matin à 20 h 00 le soir, six jours sur sept et qui permettrait, avec une montée en puissance, d'offrir un service de consultation, sans rendez-vous. En ayant discuté avec un certain nombre de responsables, de l'agence régionale de santé, de spécialistes du monde médical, très vite on s'est aperçu aussi que ce type de structure, au-delà du service en plus offert aux patients de ce territoire, c'est ce type de structure qui permet de lutter contre la désertification médicale. Or, on sait bien que sur nos territoires, ruraux particulièrement, il y a un risque de désertification médicale. Les nouveaux médecins, les jeunes médecins préfèrent s'installer dans ce type de structure plutôt qu'en cabinet de ville, seul, parce que cela permet de partager des expériences, des thérapeutiques, des formations et pouvoir aussi se faire remplacer plus facilement que dans des cabinets de ville, du fait du manque de médecins. Il y a une pression très importante sur les médecins et cela devient très compliqué pour eux de se faire remplacer, donc de vivre à peu près normalement. Donc les jeunes médecins veulent plutôt s'installer dans ce type de structure.

En discutant avec les médecins de l'Hôpital, les médecins qui travaillaient à la création de cette maison pluriprofessionnelle, on a très vite vu qu'il était nécessaire de réfléchir au mécanisme juridique du fonctionnement de cette maison. C'est la raison pour

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

laquelle la ville a investi depuis plus de deux ans, dans une étude permettant de réfléchir à la façon dont tout cela pouvait s'organiser. C'est ce que nous avons fait, ce qui a vraiment permis de lancer le projet. Puis ensuite, il y a eu beaucoup de réflexion, est-ce qu'il fallait s'implanter sur un terrain, construire etc... Il s'est vite avéré, étant donné qu'il y avait un certain nombre de locaux disponibles dans l'hôpital Abel LEBLANC, je dirai l'hôpital de centre ville, l'ancien hôpital, comme on l'appelle et qui aujourd'hui accueille un certain nombre de services importants de l'hôpital de Coulommiers. On s'est dit en termes de temps et de modèle économique, avec les médecins, avec l'hôpital, que c'était vraisemblablement, l'implantation en centre ville, le meilleur emplacement pour cette maison pluriprofessionnelle. Et, de la même façon, du fait de la relation des médecins avec le monde de la formation, de l'enseignement, universitaire, on a réussi, ils ont réussi à faire en sorte de créer une antenne de la faculté de médecine de Créteil, ce qui permettra d'accueillir des professeurs qui viendront passer du temps dans cette structure. Des internes, il y en aura deux au départ, qui viendront évidemment faire leur job, ils pourront être médecins dans cette structure, ce que l'on appelle des internes, des stagiaires et cela rendra des services importants en termes d'ouverture, pour la maison. C'est une excellente nouvelle que nous puissions avoir négocié cette arrivée de l'antenne de la faculté de médecine de Créteil. Nous nous en réjouissons, c'est préparer l'avenir, au niveau de l'hôpital, préparer l'avenir en termes de lutte contre la désertification médicale, parce que l'on sait bien que quand il y a des internes qui viennent faire leur stage de fin d'études dans un territoire, surtout un territoire aussi joli que celui de Coulommiers, ils sont tentés de s'y installer. On sait bien aussi, que quand il y a des liens privilégiés d'établis entre la médecine de ville et l'hôpital, derrière c'est une clé importante d'adressage des patients vers l'hôpital, clé qui est essentielle pour développer l'activité de l'hôpital et s'il y a de l'activité, à ce moment là, cela laisse présager un avenir optimiste pour l'hôpital dans un territoire, en l'occurrence l'hôpital de Coulommiers. Cette maison pluriprofessionnelle et cette maison universitaire, répond à un grand nombre de problématiques, en matière de santé sur le territoire, surtout que l'ambition des médecins, des infirmières qui sont aussi dans cette maison, c'est d'organiser, de tisser un réseau entre médecins sur le bassin de vie, pour créer une sorte de réseau territorial de santé, de ville en lien avec l'hôpital, en lien avec la faculté de médecine de Créteil. Dernier point, l'hôpital, vu la création de cette maison dans ses locaux, s'est proposé de créer une antenne de prélèvement, ouverte au public, pour faire des prises de sang, dans les mêmes locaux que cette maison pluri professionnelle, c'est-à-dire, au rez-de-chaussée d'un des bâtiments de l'hôpital Abel Leblanc, ce qui répondra évidemment, en partie aux besoins de la maison pluri professionnelle, et aussi aux besoins des patients ou des administrés de Coulommiers, qui ont parfois du mal en termes de services pour aller se faire prélever, aujourd'hui à Coulommiers. Pour que cette opération se fasse, cela a été beaucoup d'énergie déployée par les médecins, par l'hôpital et les élus de Coulommiers, pour faire en sorte que soit bien défini le projet, qu'économiquement, il soit viable, qu'il puisse se situer là où il va se situer, les négociations avec la faculté de médecine de Créteil, etc. Il y a eu l'étude, il y a l'investissement que va faire la ville pour contribuer à augmenter le nombre de stationnement, de parking dans l'enceinte de l'hôpital Abel Leblanc, pour permettre de laisser des places de stationnement en zone bleue à proximité de la maison de santé pluri professionnelle. Dernier point, étant donné que c'est un peu une nouvelle entité, quelque chose d'assez pionnier, puisqu'on est regardés de très près par l'agence régionale de santé qui voit d'un très bon œil ce type de structure. Il nous est apparu important de sécuriser les médecins qui se lancent dans cette opération, en garantissant les loyers si jamais, il devait y avoir un départ de l'un d'eux. Aujourd'hui, il y a cinq

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

médecins de ville, il y aura vraisemblablement deux internes, trois infirmières. L'idée c'est qu'il y ait une montée en puissance en accueillant des jeunes médecins et pourquoi pas des médecins de ville, qui sont actuellement, dans Coulommiers ou d'ailleurs, qui seraient intéressés par cette structure. Donc, cette convention vise à sécuriser les médecins pour qu'ils puissent être certains que les loyers qui vont être facturés par l'hôpital à la société des médecins, ne puissent pas être insurmontables, si jamais ponctuellement il devait y avoir le départ d'un ou deux médecins. Cette garantie de loyer, est à peu près de 500 €, par mois par médecin, et limitée dans le temps, à hauteur de six mois. C'est-à-dire que s'ils se retrouvent ponctuellement à cinq médecins pendant deux mois, la ville de Coulommiers compensera à hauteur de 1 000 €, ce qui est évidemment un petit effort, par rapport à l'intérêt considérable que revêt l'installation d'une telle structure pour les Columériens. Voilà pourquoi nous avons à signer ensemble, avec le centre hospitalier et la Société Civile de Moyens du Pôle Pluri-professionnel Universitaire de Santé de Coulommiers, cette convention. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. THIERRY : M. le Maire, vous connaissez notre position, parce que l'on en a déjà parlé de cette maison de santé, on s'est largement exprimés le 28 novembre dernier, mais moi je voudrais réagir par rapport à ce que je viens d'entendre. A savoir que vous dites, les médecins veulent cette structure, mais peut-être, que les médecins veulent cette structure, mais le jour où des médecins seront installés, parce que c'est le cas ailleurs en Europe, les médecins ne se déplacent pas partout en Europe. Or, moi, quand je suis malade, je suis assez content de prendre mon téléphone et d'appeler mon médecin généraliste qui me visite. Avec ces structures, on a ce risque à terme, de voir les médecins se déplacer, ça c'est une première chose. Vous dites que c'est préparer l'avenir, moi je ne le crois pas du tout, quant à être optimiste pour l'hôpital de Coulommiers, et par rapport à cela, moi je ne suis pas optimiste. J'observe, je vous écoute depuis des mois nous répéter que cette maison de santé ne viendra pas concurrencer l'hôpital, l'hôpital va très bien, qu'on ne perdra pas de services à l'hôpital de Coulommiers. Je suis assez inquiet, parce que lorsque vous avez fait apparaître le point d'accès au droit, on a vu le tribunal disparaître. Depuis cinq ans, on a des services publics qui disparaissent très régulièrement, et à Coulommiers on a été touchés par la disparition de services publics, donc, permettez-nous d'être quand même inquiets par rapport à cela.

M. RIESTER : Très bien, vous êtes inquiet mais par nature, mais ce n'est pas en étant inquiet que vous allez régler les problèmes des Columériens auxquels ils sont confrontés. C'est en prenant des décisions en s'inscrivant dans l'avenir avec volontarisme, détermination et en étant positif, parce que si toujours on est inquiet et que l'on ne propose rien, qu'on observe simplement et que l'on critique, c'est sûr que l'avenir ne va pas être rose. Mais si l'on veut que l'avenir soit rose, il faut s'inscrire avec force, détermination, volontarisme et prendre les décisions qui sont prises par les territoires qui bougent, les territoires qui ont compris que pour aujourd'hui, attirer, accueillir des médecins, il faut leur proposer ce type de structure, qui ont compris que pour améliorer la permanence des soins, il faut aussi avoir ce type de structure, qui ont compris qu'un hôpital s'il veut continuer à avoir toutes les activités qui sont les siennes dans les territoires ruraux, il faut que son activité progresse et pour qu'elle progresse il faut un bon partenariat avec les médecins pour que les médecins puissent lui envoyer leurs patients, c'est ce que l'on essaye de faire. Alors, il n'y a jamais de garantie à rien, M. Pascal THIERRY, c'est sûr, si l'on ne fait rien, on est certain d'aller dans le mur.

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Quant à l'hôpital, parce que vous continuez à laisser entendre toujours la petite musique, qui est une musique fatigante et contre productive, qu'il y aurait des menaces sur l'hôpital, l'hôpital est menacé, tout est menacé M. Pascal THIERRY, tout. On n'est jamais à l'abri de rien dans n'importe quelle situation. La seule façon de garantir les choses, en tout cas faire en sorte que l'avenir soit prometteur, c'est en prenant les décisions qui s'imposent. C'est en communiquant positivement, en arrêtant d'être inquiet et en étant optimiste. Quand vous dites aux gens que vous êtes optimiste, positif et que vous êtes confiant dans l'avenir, vous incitez les gens à venir se soigner dans ces établissements. Si vous dites qu'il y a des problèmes, que cela va fermer, que l'on n'en aura plus, et bien vous n'incitez pas les gens à venir dans un établissement public. Et que fait-on avec les élus du conseil de surveillance de l'hôpital, avec les personnels et les représentants des personnels, avec la communauté médicale, avec la direction ? Qu'est-ce qui a permis à notre hôpital de revenir à l'équilibre financier, comme il y en a peu dans notre pays, depuis trois ans, grâce aux efforts des personnels, c'est ce qui a permis que nous dépassions, nous, 1 000 naissances dans l'année, on a dépassé 1 000 naissances en 2011. Personne n'imaginait il y a trois ans, que l'on dépasserait 1 000 naissances à la maternité de Coulommiers. La chirurgie, on a dépassé 4 000 actes chirurgicaux à l'hôpital de Coulommiers. Donc la chirurgie de Coulommiers, fonctionne bien. Bien sûr, qu'il y a des difficultés, il y a des difficultés dans tous les hôpitaux de France. Ce n'est pas simple de gérer un hôpital quand il y a plus de 1 000 personnes. Quand on a eu les 35 heures dans l'hôpital et que l'on est obligé de prendre des décisions de gestion, parce que c'est l'argent des contribuables qui est géré. Ce n'est pas l'argent de je ne sais qui, c'est l'argent des contribuables, et l'argent des contribuables doit être bien géré. Que ce soit dans la santé ou dans n'importe quel service public. Ça vous dérange, vous n'avez toujours pas compris ça, mais ce n'est pas grave, je vous le dis quand même.

M. THIERRY : Ca ne dérange pas, M. le Maire, mais c'est votre politique depuis cinq ans.

M. RIESTER : Très bien, c'est ma politique depuis cinq ans. Je vous donnerai la parole quand j'aurai fini. Quant à la maison de santé pluri professionnelle, vous pensez que ce n'est pas une bonne chose, vous allez certainement voter contre cette convention, puisque c'est ce que vous venez de nous expliquer. Je vous dis comme pour le développement économique, vous n'avez pas compris, renseignez-vous..

M. THIERRY : Il n'y a que vous qui comprenez.

M. RIESTER : Moi et la majorité municipale. Oui c'est sûr. En matière de santé, en matière de santé de ville, pour lutter contre la désertification médicale, beaucoup d'élus sont convaincus, toutes tendances politiques confondues, d'ailleurs. Regardez, on est en train d'y travailler avec Marie RICHARD, sur le bassin de vie de la Ferté-sous-Jouarre, c'est ce que, d'ailleurs, certains candidats qui ne sont pas des candidats que je soutiens à l'élection présidentielle commencent aussi à proposer, mais vous manifestement, à l'opposition municipale de Coulommiers, dès que l'on propose quelque chose, c'est toujours nul et ce n'est pas ce qu'il faut faire. Je vous dis que cette maison va rendre un service très important pour les Columériens. Elle devrait nous permettre de mieux lutter dans d'autres territoires qui ne prennent pas ce type de décision, de mieux lutter contre la désertification médicale dans l'avenir, et va continuer de créer ce lien essentiel qui est indispensable entre la médecine de ville et l'hôpital, pour l'avenir de l'hôpital, pour

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

l'avenir de la médecine de ville et donc pour l'avenir de la santé pour les habitants de ce territoire. Cela ne vous convient pas, cela ne vous plaît pas, mais c'est quand même ce que l'on va voter aujourd'hui.

M. THIERRY : M. le Maire, je suis désolé, mais il n'y a pas que l'opposition municipale de Coulommiers, il me semble que le Conseil Général de Seine-et-Marne, le Conseil Régional d'Ile-de-France, se sont positionnés contre le plan régional de santé.

M. RIESTER : Très bien, parfait. L'opposition municipale, le Conseil Général et le Conseil Régional sont contre la maison pluri-professionnelle et universitaire de Coulommiers. C'est bien, il y a la presse qui est là, il pourront prendre note exactement de ce que vous venez de dire.

M. THIERRY : Et vous allez nous convaincre, peut-être M. le Maire, la presse peut l'écouter, vous allez nous convaincre que depuis cinq ans, le gouvernement que vous soutenez, et localement, la traduction s'est vue, M. le Maire, vous vous souvenez, nous avons un tribunal à Coulommiers, d'accord ? Les services publics à Coulommiers sont en recul, non ? Maintenant si vous voulez aller au tribunal, il faut aller à Meaux. Aujourd'hui, ce n'est pas comme vous le dites, M. le Maire, si demain l'avenir est rose, ce ne sera pas grâce à vous, ce sera peut-être au prochain gouvernement. Effectivement, l'avenir sera peut-être rose.

M. RIESTER : Très bien, n'en doutons pas. Est-ce que vous avez d'autres questions, d'autres remarques ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 28 voix pour, 5 contre (M. COILLOT, M. THIERRY, M. TREGOAT, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE),

approuve la convention tripartite entre le centre hospitalier, la SCM PPP USC (Société Civile de Moyens du Pôle Pluri-professionnel Universitaire de Santé de Coulommiers) et la Ville, définissant les modalités de soutien et d'intervention de la Ville.

- autorise le Maire ou son représentant à signer la convention.

Question n° 10

ADMISSION EN NON VALEUR - BUDGET VILLE

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Il s'agit d'admettre en non-valeur une créance d'un montant total de 123,35 euros, qui correspond à des frais d'étude et restauration, effectivement le budget ville devra supporter, bien entendu le trésorier a mis en œuvre tous les recours possibles. La personne qui fait l'objet de ce recours à ce règlement de créance, a bénéficié d'un effacement de dette dans le cadre d'un dossier de surendettement.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Autorise l'admission en produits irrécouvrables, par l'imputation au compte 6541, de la créance correspondant au titre dont la liste est établie ci-dessus pour un montant total de 123,35 €

Question n° 11

ADOPTION DES COMPTES DE GESTION DU TRESORIER PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2011

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Le compte de gestion établi par le comptable public retrace l'ensemble des opérations comptables de dépenses et de recettes effectuées au cours d'une année. Ce document permet non seulement de déterminer le résultat de l'exercice précédent mais également de présenter la situation du patrimoine de la commune.

L'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal entend, débat et arrête les comptes de deniers des receveurs. Le compte de gestion présenté par le trésorier principal correspondant effectivement aux opérations effectuées par la commune au titre de l'année 2011 et étant justifié, il est proposé d'approuver les opérations de gestion des comptes effectués par le Trésorier Principal en 2011.

M. RIESTER : C'est bon, vous avez été court là, dites moi, formidable. Est-ce qu'il y a des questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- DECIDE d'admettre les opérations effectuées par le Trésorier Principal pendant la gestion 2011, au titre du budget principal, des budgets annexes, des services à comptabilité distincte : service de l'eau et service de l'assainissement, ainsi que les résultats.

Question n° 12

ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA VILLE, DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT ET DES DIVERSES ANNEXES - EXERCICE 2011

M. FOURNIER expose le projet de délibération et détaille l'ensemble des données des comptes administratifs de la ville :

<p><u>ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA VILLE, DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT ET DES DIVERSES ANNEXES - EXERCICE 2011</u> NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011</p>
--

LES RESULTATS D'EXECUTION DE 2011

L'exercice 2011 s'achève avec un excédent de 1 517 571.10 euros, réparti de la manière suivante :

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Un **excédent de fonctionnement de 1 660 999,05 euros**. Cet excédent a été affecté pour 1 660 997,05 euros (résultat prévisionnel) à la section d'investissement du budget primitif 2012. Il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur le sort du solde, soit 2 euros.

- Un **déficit d'investissement de 2 782 233,03 euros** qui est le cumul du résultat de l'exercice soit 1 999 550,73 euros et du résultat reporté des années antérieures soit - 782 682,30 euros.

- Le solde des restes à réaliser de l'exercice 2011 vient s'ajouter au résultat d'investissement pour + 2 638 805,08 euros (1 862 757,92 € en dépenses et 4 501 563,00 € en recettes).

L'année 2011 s'achève avec un déficit égal à 1 121 233,98 euros. L'année 2011 s'achève avec un besoin de financement de 143 427,95 €.

LES RESTES A REALISER

Il s'agit des opérations d'investissement reportées, soit parce qu'elles ne sont pas achevées, soit parce qu'elles ne sont pas intégralement payées.

Ont été reportées **en dépenses** les opérations suivantes :

Les subventions d'équipement versées (204) pour 2 706 euros : solde des subventions versées dans le cadre de l'OPAH.

Les immobilisations corporelles (21) pour 400 024,32 euros :

- Plan topographique, intérieur et façade site Brodard Graphique.
- Fourniture et pose de main courante au terrain de rugby.
- Remplacement de la toile à la bulle de tennis.
- Travaux ascenseur logements caserne des pompiers. 1^{ère} tranche
- Réfection des trottoirs –allée des genêts-
- Réfection de voirie –place des frênes-
- Pose bordure anti-stationnement –rue des Caillets/av. de Lattre de Tassigny-
- Mise en conformité de 60 traversées piétonnes.
- Extension du réseau public d'électricité.
- Modification de la saleuse.
- Mise en place de panneaux solaires avec 2 rangées de leds (panneaux de signalisation avenue de Strasbourg).
- Véhicules pour la voirie et la police municipale.
- Matériel pour les écoles maternelles (chaises).
- Changement parc téléphonique suite à nouveau fournisseur.

Les immobilisations en cours (23) pour 1 460 027,60 euros :

- Solde de mission pour le ravalement de l'Hôtel de Ville et contrôle technique.
- Maîtrise d'œuvre et contrôle technique pour le futur bâtiment administratif.
- Assistance à maîtrise d'œuvre pour le regroupement des services techniques.
- Réhabilitation toiture, mission de coordination en matière de sécurité pour l'école Jehan-de-Brie 1 et 2.
- Coordination SPS – rénovation salle de la sucrerie.
- Solde de divers travaux pour la maison des sports.
- Maîtrise d'œuvre pour la mise en place d'un dispositif de vidéo protection.
- Contrat SPS pour la rue des Ouches et de la Thibaude.
- Réaménagement rue Léon-Lahitte et intérieure.
- Divers travaux d'éclairage public.
- Travaux d'aménagement de la gare routière.
- Réfection des allées du jardin de la commanderie des Templiers.
- Maîtrise d'œuvre pour le renforcement des berges de la fausse rivière et douves.

En recettes, les restes à réaliser comprennent :

La cession (024) de la parcelle ZA170 à la SCI DU FOURNEAU pour 1 890 000 € HT et la cession de la parcelle pour l'Orgeval 2 d'un montant de 1 692 964 € H.T.

Les subventions d'investissement notifiées mais non encore intégralement perçues pour un total de 918 599 euros.

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les subventions de l'Etat :

- Dispositif de vidéo protection.
- FISAC pour le dispositif de la vidéo protection.

Une subvention de la Région :

- Acquisition de photographies pour le musée.
- Subvention pour la gare routière.

Les subventions du Département :

- Fonds ECOLE 2010.

Une subvention du STIF :

- Aménagement de la Gare routière aux abords du collège H. REMY.

Subvention DETR :

- Remplacement du jeu école Vaux-village.
- Réfection de la toiture à l'école Jehan-de-Brie.

Section de FONCTIONNEMENT

Comparaison : prévisions/réalisations 2011 (opérations réelles)

Chap	DEPENSES	Prévisions	Réalisations	Taux
011	Charges à caractère général	4 821 520	4 409 559	91,5%
012	Charges de personnel	9 598 741	9 250 569	96,4%
65	Charges de gestion courante	2 190 179	2 110 681	96,4%
66	Charges financières (intérêts)	348 200	332 391	95,5%
67	Charges exceptionnelles	32 630	21 505	65,9%
	TOTAL	16 991 270	16 124 705	94,9%

Le budget a été réalisé à 94,9% pour les dépenses de fonctionnement réelles.

L'écart entre prévisions et réalisations résulte des charges à caractère général et des charges de personnel. Il s'explique, outre les économies réalisées sur les dépenses, par une modification des méthodes comptables, car la trésorière a souhaité limiter le rattachement des charges aux montants supérieurs à 1 000 €. De ce fait certaines dépenses et en particulier les dépenses de chauffage et de maintenance du 4^{ème} trimestre 2011 (marché DALKIA) n'ont pu être imputées sur l'exercice correspondant et seront désormais traitées avec un décalage.

Chap	RECETTES	Prévisions	Réalisations	Taux
70	Produits des services	1 568 210	1 584 228	101,0%
73	Impôts et taxes	10 059 320	10 227 334	101,7%
74	Dotations et participations	6 019 777	5 998 227	99,6%
75	Autres produits	237 360	192 837	81,2%
013	Atténuations de charges	157 000	137 791	87,7%
76	Produits financiers	530	501	94,5%
77	Produits exceptionnels	61 000	432 385	708,8%
	TOTAL	18 103 197	18 573 303	102,6%

Le budget a été réalisé à 102,6% pour les recettes de fonctionnement. La ville a ainsi perçu plus de recettes que prévu, notamment, sur les impôts et taxes et aussi sur les produits exceptionnels suite à une vente de parcelle de terrain dans la ZAC.

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Chap	NATURE DES DEPENSES	2009	2010	2011	%
011	Charges à caractère général	4 102 575	4 066 047	4 409 560	8,4%
012	Frais de personnel	8 882 494	9 272 451	9 250 569	-0,2%
65	Charges de gestion courante	1 957 684	2 098 990	2 110 681	0,56%
	Total dépenses de gestion	14 942 753	15 437 488	15 770 810	2,2%
66	Charges financières (intérêts)	168 851	180 099	332 391	84,6%
67	Charges exceptionnelles	48 879	44 460	21 505	-51,6%
	TOTAL	15 160 483	15 662 047	16 124 706	3%

Le montant des **dépenses réelles** de fonctionnement s'est élevé à 16,12 millions d'euros en 2011, soit une dépense équivalente à 1 117 euros par habitant (14 535 habitants). Elles sont en augmentation de 3 % par rapport à 2010. Les dépenses réelles de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

- **Les charges à caractère général (011)** correspondent aux achats, aux services, et aux impôts payés par la commune. Elles s'élèvent à un peu plus de 4,4 millions d'euros en 2011, soit une augmentation de 8,4 % par rapport à 2010. Elles représentent 27 % des dépenses réelles de fonctionnement.

L'augmentation enregistrée provient notamment :

- De la hausse des fluides (électricité-gaz) pour 62 000 €
- De la hausse des combustibles pour 88 000€.
- Des frais de gardiennage de Brodard Graphique pour 13 520 €.

Les autres postes de dépenses sont restés globalement stables.

- **Les charges de personnel et frais assimilés (012)** correspondent à la rémunération brute des agents et aux charges sociales qui s'y rattachent. Les montants déterminés tiennent compte des augmentations générales des traitements, des promotions individuelles et des reclassements des agents.

Elles s'élèvent à 9,25 millions d'euros en 2011 contre 9,27 millions d'euros en 2010. La diminution vient de la différence de grille indiciaire par rapport aux départs et aux remplacements d'agents et des réorganisations de service effectuées. Ce qui représente une diminution de -0,2% par rapport à 2010. Le ratio représente 57,36 % des dépenses réelles de fonctionnement.

- **Les autres charges de gestion courante (65)** sont constituées par les participations versées par la ville à d'autres collectivités ou organismes, et par les subventions accordées au secteur associatif. Elles représentent 13,09% des dépenses réelles de fonctionnement et s'établissent à 2,11 millions d'euros en 2011. Elles sont stables par rapport à l'année précédente.

- **Les frais financiers (66)** (intérêts de la dette et frais divers) se sont élevés à 332 391 euros en 2011, soit une augmentation de 84,6 % par rapport à 2010. Cette augmentation est liée à :

- La conclusion de trois nouveaux emprunts à taux fixe (2,1% et 3,53%) pour un montant total de 2 850 000 € en 2010. Ces trois emprunts généreront 91 420 € d'intérêts en 2011.
- La remontée estimée des taux d'intérêts.
- Les frais liés à la perte de change sur l'emprunt suisse.

Les frais financiers représentent seulement 2,06 % des dépenses réelles de fonctionnement.

- **Les charges exceptionnelles (67)** s'élèvent à 21 504 € et comprennent des remboursements de restauration scolaire, études surveillées, etc..., l'indemnisation des sinistres non pris en charge par l'assurance de la commune et les titres annulés.

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Evolution des dépenses d'ordre de fonctionnement

Art	NATURE DES DEPENSES	2009	2010	2011	%
675	Valeur des immobilisations cédées	0	278	35 149	12 543,5%
676	Plus values des cessions	300	0	364 826	364 826,0%
6811	Dotations aux amortissements	527 889	653 979	665 039	1,7%
6817	Provisions	30 000	34 020	0	-100%
6862	Amortissement charges financières	0	0	0	0
	TOTAL	558 189	688 277	1 065 014	54,74%

Les dépenses d'ordre en fonctionnement sont en augmentation de 54,74 % par rapport à 2010, principalement en raison de la valeur des immobilisations cédées (vente de la parcelle de la ZAC des longs sillons).

La dotation aux amortissements des immobilisations constitue en effet un autofinancement obligatoire destiné à assurer le renouvellement futur des immobilisations et est calculée au prorata de l'actif.

Au total les dépenses de fonctionnement sont arrêtées à la somme de 17 189 720,02 euros, dont 123 729,55 euros de dépenses rattachées, et sont en hausse de 5.1 % par rapport à 2010.

Evolution des recettes réelles de fonctionnement

	NATURE DES RECETTES	2009	2010	2011	%
70	Produits des services	1 026 480	1 164 891	1 584 228	36 %
73	Impôts et taxes	9 469 491	9 922 837	10 227 334	3.1 %
74	Dotations et participations	6 696 243	6 269 770	5 998 227	-4,3 %
75	Autres produits	180 326	274 178	192 837	-29,7%
013	Atténuations de charges	122 545	150 564	137 791	-8,5%
	Total recettes de gestion	17 495 085	17 782 240	18 140 418	2%
76	Produits financiers	721	513	501	-2,34%
77	Produits exceptionnels	187 157	73 168	432 385	490,9%
	TOTAL	17 682 963	17 855 921	18 573 303	4%
	Total hors produits exceptionnels	17 495 806	17 782 753	18 140 918	2%

Le montant des **recettes réelles de fonctionnement** s'élève à 18,573 millions d'euros et sont en hausse de 4% par rapport à 2010. Elles représentent 1 275 euros par habitant.

Hors produits exceptionnels, les recettes réelles courantes de fonctionnement ont progressé de 2 %.

- **Les produits des services, du domaine et des ventes diverses (70)** enregistrent une hausse de 36 %. A ce chapitre figurent les recettes perçues par les usagers en contrepartie de l'utilisation des services publics communaux : restauration scolaire, bibliothèque, ... ainsi que les redevances d'occupation du domaine public. Ces recettes d'exploitation représentent 8,7 % des recettes réelles de fonctionnement.

Cette augmentation est liée au remboursement par la communauté de communes de la Brie des Templiers des charges liées aux ALSH (Accueil de loisirs sans Hébergement).

- **Les recettes fiscales (73) sont en augmentation de 3.1 %** et représentent 55 % des recettes réelles de fonctionnement. Le produit total des contributions directes s'établit à 9 448 987 euros contre 9 198 518 euros en 2010 soit une hausse de 2,72 % due à l'augmentation de l'assiette fiscale puisque les taux sont restés stables. Ces contributions fiscales représentent 92 % des recettes fiscales.

Le produit de la taxe additionnelle sur les droits de mutation et de publicité foncière a également augmenté de 3,33%, générant une recette supplémentaire de 13 604 € par rapport à 2010.

- **Les dotations et participations (74)** diminuent de 4,3 % par rapport à 2010. Elles représentent la deuxième source de recettes réelles de fonctionnement pour 33,16 %.

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Cette diminution s'explique notamment par :

- la baisse de la dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (imputation 748314),
- la baisse des recettes perçues en contrepartie de l'embauche de contrats uniques d'insertion,
- la baisse des aides perçues par les partenaires au titre des ALSH.

- **Les autres produits de gestion courante (75)**, constitués par le revenu des immeubles (locations de logements et de salles) et l'intéressement sur les économies de chauffage, s'élèvent à un peu plus de 192 837 euros et sont en diminution de 29,7 % par rapport à 2010. Cette diminution s'explique par le fait que les loyers du 4^{ème} trimestre 2011 n'ont été tirés qu'en début 2012, ce qui représente un manque à gagner d'environ 41 000 €,

- **Les atténuations de charge (013)** correspondent aux remboursements de rémunération du personnel en longue maladie par l'assurance statutaire, pour un peu plus de 137 000 €.

- **Les produits exceptionnels (77)** comprennent les pénalités de retard sur marchés, les remboursements de sinistres par notre compagnie d'assurance et les cessions. Les produits exceptionnels sont en augmentation par le produit de la vente de terrain dans la ZAC à un peu plus de 398 000 €.

- **Les produits financiers (76)** sont quasiment inexistantes. La recette de 501 € provient des coupons du legs Troquet.

Evolution des recettes d'ordre de fonctionnement

Art.	NATURE DES RECETTES	2009	2010	2011	%
722	Travaux en régie	105 743	69 090	72 136	4,4%
776	Différences négatives sur cessions	0	277	0	-100%
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	568	1 218	1 242	1,97%
7 817	reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants	23 080	0	66 130	
	TOTAL	129 391	70 587	139 508	97,6 %

Les recettes d'ordre en fonctionnement sont en augmentation de 97,6 % par rapport à 2010 car :

- La commune a réalisé un peu plus de travaux d'investissement en régie (TIR) que l'année précédente, ce qui ne représente que 4,4 %. Les TIR constituent un mécanisme comptable permettant de rattacher à la section d'investissement des travaux réalisés en régie par les équipes de la Ville.
- Il y a eu des reprises sur provisions. La nouvelle trésorière a en effet préconisé de cesser les provisions et reprises sur provision pour dépréciation des actifs circulants (impayés) car la commune ne présente pas de risques particuliers à ce sujet et traite en tout état de cause les impayés irrécupérables par l'inscription de crédits au titre des admissions en non valeur. Mais sur la partie écritures comptables, il y a lieu de faire des écritures internes sur des chapitres d'ordre, pour clore sur les années antérieures les reprises sur provisions.

Au total les recettes de fonctionnement sont arrêtées à la somme de 18 712 811,90 euros, dont 54 691,05 euros de recettes rattachées et sont en hausse de 4.4 % par rapport à 2010.

Le taux d'épargne brute est de 13,8 % en 2011, ce qui signifie que la commune consacre une part importante de ses recettes réelles de fonctionnement à son autofinancement.

Le taux d'épargne de gestion est de 9,5 % en 2011. L'effort d'autofinancement continue à soutenir directement les investissements de l'année et pas seulement le remboursement en capital de la dette.

Epargne brute = Recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement

Epargne de gestion = Epargne brute – Remboursement en capital de la dette

Taux d'épargne brute = Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (en %)

Taux d'épargne de gestion = Epargne de gestion / recettes réelles de fonctionnement (en %)

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Section d'INVESTISSEMENT

Comparaison : prévisions / réalisations 2011 (opérations réelles)

Chap	NATURE DES DEPENSES	Prévisions	Réalisations	%
16	Remboursement d'emprunt	895 960	813 191	90,8%
20	Immobilisations incorporelles	68 843	66 447	96,5%
21	Immobilisations corporelles	3 605 924	1 752 908	48,6%
23	Immobilisations en cours	5 043 391	2 241 515	44,4%
	Autorisations de programme	1 849	963	52,1%
204	subvention d'équipement versée	82 351	79 643	96,7%
45	Opérations pour compte de tiers	370	365	98,6%
	TOTAL	9 698 688	4 955 032	51,1%

⇒ en intégrant les restes à réaliser (dépenses engagées mais non encore payées) pour 1 862 757,92 euros, le taux de réalisation des dépenses d'investissement atteint 70,3 %.

Chap	NATURE DES RECETTES	Prévisions	Réalisations	%
10	Dotations et fonds propres	620 000	167 506	27,0%
1068	Affectation excédent fonctionnement n-1	1 438 277	1 438 277	100,0%
13	Subventions	1 494 976	418 352	27,9%
16	Emprunts	1 688 999		0,0%
024	Produit de cession	3 983 440		0,0%
45	Opérations pour compte de tiers	365	365	100,0%
	TOTAL	9 226 057	2 024 500	21,9%

⇒ en intégrant les restes à réaliser pour 4 501 563 euros, le taux de réalisation des recettes d'investissement atteint 70,7 %.

Evolution des dépenses réelles d'investissement

Chap	NATURE DES DEPENSES	2009	2010	2011	%
20	Immobilisations incorporelles	110 650	40 108	66 447	65,7%
21	Immobilisations corporelles	1 124 486	1 742 813	1 752 908	0,6%
23	Immobilisations en cours	1.929 267	2 278 551	2 241 515	-1,6%
	Autorisations de programme	1 079 973	1 034 355	963	-99,9%
204	subvention d'équipement versée	48 276	66 711	79 643	19,4%
	Total dépenses d'équipement	4 292 652	5 162 538	4 142 362	-19,7%
16	Remboursement d'emprunt	730 948	713 191	813 192	14,0%
45	Opérations pour compte de tiers	603 794	29 943	366	-98,8%
	TOTAL	5 627 394	5 905 672	4 955 034	-16,0%

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le montant **des dépenses réelles** d'investissement s'est élevé à 4,955 millions d'euros soit une dépense équivalente à 341 € par habitant (14 535 habitants). Elles sont en diminution de 16% par rapport à 2010.

Les dépenses d'équipement brut ont représenté en 2011, 83,6 % des dépenses réelles d'investissement. Elles comprennent les postes ci-après.

- **Les immobilisations incorporelles (20)** s'élèvent à un peu plus de 66 000 euros et sont en augmentation de 65,7%. Elles comprennent l'acquisition de logiciels et la modification du PLU.

- **Les immobilisations corporelles (21)** comprennent les acquisitions de matériels, d'équipement et de mobilier. Elles s'élèvent à 1,752 millions d'euros et sont en très légère hausse de 0,6%.

- **Les immobilisations en cours (23)** correspondent aux travaux d'investissement réalisés dans les bâtiments communaux et sur la voirie. Ils représentent un montant de 2,241 millions d'euros (hors opérations individualisées d'investissement, votées dans le cadre des autorisations de programme).

Ont ainsi été réalisés au cours de l'année 2011 :

- La rénovation du sol et la mise en conformité de l'alarme de la sucrerie.
- Les aménagements des abords de la gare routière.
- Les travaux de la maison des sports.
- La réfection de voirie de la rue des Ouches et rue de la Thibaude.
- Les travaux d'éclairage des bâtiments publics.
- L'aménagement des liaisons entre le centre ville et le quartier des Templiers.
- L'aménagement du quai de l'hôtel de ville.
- Des travaux de voirie.
- Divers travaux de rénovation et de mise en conformité des bâtiments.

- **les opérations individualisées d'équipement** correspondent aux crédits votés dans le cadre des autorisations de programme pour la rénovation de l'Hôtel de Ville.

- **Les subventions d'équipement versées** correspondent aux subventions versées dans le cadre de l'OPAH.

Les dépenses réelles d'investissement comprennent, outre les dépenses d'équipement brut :

- **Le remboursement en capital de la dette** pour un montant de 813 191 euros.

- **Les opérations pour compte de tiers** qui correspondent à la fin des travaux d'aménagement de la Voie des Longs Sillons, pris en charge par la commune pour le compte de la Communauté de communes de la Brie des Templiers pour 365.97€

Evolution des dépenses d'ordre d'investissement

Les dépenses d'ordre d'investissement sont l'exact reflet des recettes d'ordre de fonctionnement pour les mêmes objets et mêmes montants puisqu'il s'agit d'écritures comptables de transfert entre sections (Voir évolution des recettes d'ordre de fonctionnement).

Doivent y être ajoutées les opérations patrimoniales (transfert à l'intérieur d'une section) pour un montant de 1 500 €, correspondant à l'intégration dans le domaine public des voiries de la ZAC de la Talemouse. Cette écriture d'ordre a été inscrite pour la *valeur* du terrain aussi bien en dépense qu'en recette pour avoir un suivi dans l'état d'actif. Soit un montant total de dépenses d'ordre d'investissement égal à **141 008 euros**.

Au total les dépenses d'investissement sont arrêtées à la somme de 5 096 042,68 euros.

Ces dépenses sont complétées par le déficit d'investissement des années antérieures reporté soit 782 682,3 euros et les restes à réaliser pour 1 862 757,92 euros.

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Evolution des recettes réelles d'investissement

Chap	NATURE DES RECETTES	2 009	2 010	2 011	%
10	Dotations et fonds propres	1 699 338	591 002	167 506	-71,6%
1068	Affectation n-1	1 699 663	2 093 682	1 438 277	-31,3%
13	Subventions d'investissements	367 108	786 533	418 352	-46,8%
16	Emprunts	1 440 000	2 864 326	0	-100%
27	Autres immobilisations financières			5478	
45	Opérations pour compte de tiers	370 220	264 308	366	-99,8%
	TOTAL	5 576 329	6 599 851	2 029 978	-69,2%

Le montant des **recettes réelles d'investissement** s'établit à plus de 2,029 millions d'euros en 2011.

Ces recettes se décomposent comme suit :

- **les dotations, fonds divers de réserve (10)**. Ces recettes comprennent le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée et la taxe locale d'équipement. La taxe locale d'équipement s'élève à 167 506 euros. Quant au fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, cette dotation n'a pas été versée en 2011, elle sera versée avec un an de décalage.

Est également imputé sur ce chapitre, l'excédent de fonctionnement 2010 affecté à la section d'investissement 2011 (compte 1068) pour 1 438 277 euros.

- **les subventions d'investissement reçues (13)** par l'Etat, la région, le département et divers organismes. Elles s'établissent à 418 352 euros et sont complétées par le produit des amendes de police également imputé sur ce chapitre pour un montant de 39 564 euros.

Les subventions perçues en 2011 ont concerné les investissements suivants :

- Fonds ECOLE 2010 pour la réalisation de travaux dans les locaux scolaires.
- DGE 2010 pour le remplacement des châssis vitrés de l'école Louis Robert, le remplacement d'une baie vitrée à Vaux Village, la mise en conformité de la cuisine, le remplacement d'une porte d'entrée et de châssis à l'école Charles de Gaulle, et la rénovation des réfectoires dans les cantines de Jehan de Brie.
- Solde de la subvention de la Préfecture pour les travaux d'accessibilité au Point d'Accès aux Droits.
- Subvention FISAC pour le parking rue de l'Aître.
- Subvention du STIF pour l'aménagement de la gare routière.
- Subvention de l'ACSE pour le dispositif de vidéo protection.
- Solde de subvention pour le carrefour de la gare.

Le faible taux de réalisation sur ce chapitre (27,9%) s'explique par le fait que les règles comptables imposent d'inscrire l'intégralité des subventions dès qu'elles sont notifiées alors que leur versement n'intervient que plus tard (acomptes pendant la durée des travaux et solde après la réception définitive). Les montants de subventions restant en attente font partie des restes à réaliser 2012.

- **Les emprunts réalisés (16)** : en 2011, il n'y a pas eu d'emprunt mobilisé. Seul l'emprunt suisse a été renégoциé pour prendre effet au début de l'année 2012.

- **Le produit des cessions** est nul puisque le chapitre 024 est un chapitre de prévisions budgétaires, sans réalisation. Les ventes effectives sont en effet imputées en fonctionnement sur le compte 775 et retracées en investissement par le biais d'opérations d'ordre.

Deux promesses de vente ont également été signées pour la cession de la parcelle ZA170 à la SCI DU FOURNEAU pour un montant de 1 890 000 € HT, et pour la cession de la parcelle BK173 pour l'ORGEVAL2 . Ces recettes sont inscrites en restes à réaliser.

- **Les opérations pour compte de tiers** correspondent au solde du remboursement, par la Communauté de communes de la Brie des Templiers, des travaux d'aménagement de la voie des Longs Sillons réalisés pour son compte pour 365.97 €

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Evolution des recettes d'ordre d'investissement

Les recettes d'ordre d'investissement sont l'exact reflet des dépenses d'ordre de fonctionnement pour les mêmes objets et mêmes montants puisqu'il s'agit d'écritures comptables de transfert entre sections (Voir évolution des dépenses d'ordre de fonctionnement).

Soit un montant total de recettes d'ordre d'investissement égal à **1 066 514 euros**.

Au total les recettes d'investissement sont arrêtées à la somme de 3 096 491,95 euros.

Ces recettes sont complétées par les restes à réaliser pour un montant de 4 501 563 euros.

LA DETTE

	2009	2010	2011
Encours en 31/12	10 802 552	13 447 525	13 530 949
Capital	730 948	713 191	813 192
Intérêts	169 066	151 162	235 676
Intérêts courus non échus	40 955	25 666	32 640
Pertes de change et frais	18 239	44 225	91 830
Emprunt mobilisé	1 440 000	2 850 000	0

L'état de la dette arrêté au 31/12/2011 fait ressortir un endettement de 13 530 949 euros sur le budget général.

La capacité de désendettement de la commune au 31/12/2011, sur le budget général, est de 5,2 ans, contre 6,1 ans au 31/12/2010, ce qui laisse encore de bonnes marges de manœuvre pour recourir à l'emprunt afin de financer les futurs investissements.

Capacité de désendettement = encours de la dette / Epargne brute. Ce ratio mesure le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser intégralement la dette si toute l'épargne brute y était consacrée.

LE SERVICE DE L'EAU

LES RESULTATS D'EXECUTION DE 2011

L'exercice 2011 s'achève avec un excédent de 92 608,06 euros qui se répartit de la manière suivante :

- un **excédent de fonctionnement de 210 616,05 euros**.

- un **déficit d'investissement de 140 089,15 euros** qui est le cumul du résultat de l'exercice soit - 63 073,89 euros et du résultat reporté des années antérieures soit - 77 015,26 euros.

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Le solde des restes à réaliser de l'exercice 2011 vient s'ajouter au résultat d'investissement pour + 22 081,16 euros (191 447,38 € en dépenses et 213 528,54 € en recettes).

LE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES

OPERATIONS REELLES	2009	2010	2011	%
Charges à caractère général	11 933	10 601	11 804	11,3%
Charges financières	2 447	1 568	1 149	-26,7%
Charges exceptionnelles	0	228	0	-100,0%
Total des dépenses réelles	14 380	12 397	12 953	4,5%

OPERATIONS D'ORDRE	2009	2010	2011	%
Dotation aux amortissements	70 463	63 543	70 383	10,7%
Total dépenses d'ordre	70 463	63 543	70 383	10,7%
TOTAL GENERAL	84 843	75 940	83 336	9,7%
Excédent de Fonctionnement	63 753	86 139	210 616	144,5%

Les dépenses de fonctionnement sont arrêtées à la somme de 83 336,37 euros et sont constituées par :

- Les charges à caractère général pour 11 804,26 euros (assurance, taxes foncières et rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau).
- Les intérêts de la dette pour 1 149,11 euros.
- L'amortissement des installations pour 70 383 euros, qui constitue une opération d'ordre.

Il convient de préciser que les charges d'exploitation de ce service sont supportées par le fermier.
L'excédent d'exploitation du service de l'eau a augmenté de 144,5 % en 2011.

FONCTIONNEMENT RECETTES

OPERATIONS REELLES	2009	2010	2011	%
Produits des services	146 518	150 108	291 109	93,9%
Produits exceptionnels	0	9 128	0	
Total des recettes réelles	146 518	159 236	291 109	82,8%

OPERATIONS D'ORDRE	2009	2010	2011	%
Quote-part subv investissement virée au résultat	649	2 843	2 843	0%
Total recettes d'ordre	649	2 843	2 843	0%
TOTAL GENERAL	147 167	162 079	293 952	81,4%
Excédent de fonctionnement N-1 reporté	1 429	1 429	0	

Les recettes de fonctionnement sont arrêtées à la somme de 293 952,42 euros. Elles sont en hausse de 81,4% et proviennent de :

- La surtaxe acquittée par les usagers et reversée par le fermier pour un montant de 248 124,40 €.

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Les redevances pour l'occupation de réservoir d'eau, rue des Meurissons, par les relais téléphoniques pour 42 984,60 €.
- Les écritures d'ordre relatives à la reprise des subventions d'investissement transférables reçues pour 2 843 €.

L'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES				
OPERATIONS REELLES	2009	2010	2011	%
Remboursement en capital	20 537	17 434	8 769	-49,7%
Dépenses d'équipement	184 594	197 531	211 318	6,9%
Total des dépenses réelles	205 131	214 965	220 087	2,4%
OPERATIONS D'ORDRE	2009	2010	2011	%
Quote-part subv investissement virée au résultat	649	2 843	2 843	0%
Opérations patrimoniales (TVA)	20 648	38 298	3 335	-91,3%
Total dépenses d'ordre	21 297	41 141	6 178	-85%
TOTAL GENERAL	226 428	256 106	226 265	-11,6%
Résultat d'investissement de l'année	-42 110	-52 214	-63 074	-20,8%
Solde d'investissement reporté	-14 309	-24 801	-77 015	
Résultat d'investissement cumulé	-56 419	-77 015	-140 089	-81,9%
Restes à réaliser	32 030	215 187	191 447	
Besoin de financement	88 449	49 254	118 008	

Les dépenses d'investissement sont arrêtées à la somme de 226 265,18 euros. Elles sont en baisse de 11,6%. Elles comprennent notamment :

- La poursuite de l'étude de protection des ouvrages de captage pour 13 484,9 euros.
- Des déposes de postes incendies et remplacés par des bornes incendies pour 82 303,7 euros.
- Les travaux réalisés pour un montant de 109 504,15 euros qui comprennent le branchement en eau potable de la maison des sports, le branchement d'adduction d'eaux potables (AEP) rue Léon Lahitte, les vacations pour le rapport définissant les périmètres de protection des captages, le renforcement de canalisations rue du Dr Lorimy, l'avenant pour l'étude de la pollution de la nappe alluviale, adduction d'eau potable rue des Ouches, travaux de dévoiement de conduite d'eau potable, renforcement des réseaux d'AEP rue intérieure.
- Le remboursement en capital de la dette pour 8 769 euros.
- Les opérations d'ordre comprenant la reprise des subventions d'investissement transférables reçues pour 2 843,42 euros, et les opérations comptables nécessaires à la récupération de la TVA pour 3 335 euros.

Les dépenses d'investissement sont complétées par le déficit d'investissement des années antérieures reporté pour 77 015,26 €.

INVESTISSEMENT RECETTES				
OPERATIONS REELLES	2009	2010	2011	%
Subventions	18 200	0	0	
emprunts	0	0	0	
Affectation résultat de fonctionnement N-1	54 359	63 753	86 139	35,1%
Récupération TVA	20 648	38 298	3 335	-91,3%
Total des recettes réelles	93 207	102 051	89 474	-12,3%

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OPERATIONS D'ORDRE	2009	2010	2011	%
Dotation aux amortissements	70 463	63 543	70 383	10,7%
Opérations patrimoniales (TVA)	20 648	38 298	3 335	91,3%
Total recettes d'ordre	91 111	101 841	73 718	-27,6%
TOTAL GENERAL	184 318	203 892	163 192	-19,9%
Restes à réaliser	0	242 948	213 528	

Les recettes d'investissement sont arrêtées à la somme de 163 191,29 euros. Elles sont en baisse de 19,9% et sont constituées par :

- La récupération de la TVA sur les travaux réalisés pour 3 334,56 euros.
- L'affectation du résultat excédentaire de la section d'exploitation pour 86 139,17 euros.
- Les opérations d'ordre pour 73 717,56 euros (Amortissement des installations et écritures liées à la récupération de la TVA).

L'EMPRUNT

L'état de la dette arrêté au 31/12/2011 fait ressortir un endettement de 18 864,78 euros sur le budget du service de l'eau :

- Annuité 2011 : 9 956,51 €
- Dont intérêts : 1 187,25 €
- Dont capital : 8 769,26 €
- Intérêts courus non échus : 74,01 €

LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT

LES RESULTATS D'EXECUTION DE 2011

L'exercice 2011 s'achève avec un excédent de 3 264 760,93 euros, réparti de la manière suivante :

- un **excédent de fonctionnement de 346 267,68 euros**.
- un **excédent d'investissement de 2 673 718,72 euros** qui est le cumul du résultat de l'exercice soit 77 273,93 euros et du résultat reporté des années antérieures soit 2 596 444,79 euros.
- Le solde des restes à réaliser de l'exercice 2011 vient s'ajouter au résultat d'investissement pour 244 774,53 euros (695 208,11 € en dépenses et 939 982,64 € en recettes).

LE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES

OPERATIONS REELLES	2009	2010	2011	%
Charges à caractère général	11 204	46 101	11 791	74,4%
Charges de personnel	10 672	0	0	0%
Charges de gestion courante			10 300	100%
Charges financières	6 836	4 927	3 611	-26,7%
Charges exceptionnelles	224 076	159 602	51 331	-67,8%
Total des dépenses réelles	252 788	210 630	77 033	-63,4%

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OPERATIONS D'ORDRE	2009	2010	2011	%
Dotation aux amortissements et provisions	123 599	125 575	138 582	10,3%
Total dépenses d'ordre	123 599	125 575	138 582	10,3%
TOTAL GENERAL	376 387	336 205	215 615	-35,9%
Excédent de Fonctionnement	207 891	238 502	346 268	45,2%

Les dépenses de fonctionnement sont arrêtées à la somme de 215 615,56 euros. Elles ont diminué de 35,9%, essentiellement grâce à la baisse de la participation au SIVU COULOMMIERS-MOUROUX. Elles sont constituées par :

- Les charges à caractère général pour 11 791,04 euros (assurance, taxes foncières, rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement, redevance pour occupation de terrains appartenant à la SNCF, etc...). Elles ont diminué en 2011 en raison de la fin de la mission d'assistance à la procédure de délégation du service public de l'assainissement et du traitement des boues biologiques de l'ancienne station.
- Ce service ne supporte plus de charges de personnel puisque l'agent de la commune détaché auprès de VEOLIA pour gérer l'ancienne station d'épuration est en retraite.
- les charges de gestion courante correspondent à l'inscription en non-valeur d'une taxe de raccordement non perçue.
- Les intérêts de la dette pour 3 611,46 euros.
- Les autres charges exceptionnelles sont dues à l'indemnité de fin de contrat DSP assainissement pour 51 331,20 euros.
- L'amortissement des installations qui constitue une opération d'ordre pour 138 581,86 euros.

Il convient de préciser que les charges d'exploitation de ce service sont supportées par le fermier. L'excédent d'exploitation du service de l'assainissement a augmenté de 45,2% en 2011.

FONCTIONNEMENT RECETTES

OPERATIONS REELLES	2009	2010	2011	%
Produits des services	528 103	539 924	416 897	-22,7%
Dotations et participations	11 483	0	114 832	100%
Autres produits de gestion	6 726	3 313	2 813	-15,1%
Autres produits exceptionnels		7 304	611	-91,6%
Total des recettes réelles	546 312	550 541	535 153	-2,8%

OPERATIONS D'ORDRE	2009	2010	2011	%
Quote-part subv investissement virée au résultat	36 633	24 166	26 730	+10,6%
Total recettes d'ordre	36 633	24 166	26 730	+10,6%
TOTAL GENERAL	582 945	574 707	561 883	-2,2%
Excédent de fonctionnement N-1 reporté	1 333	0	0	

Les recettes de fonctionnement sont arrêtées à la somme de 561 883,24 euros. Elles sont en légères diminution (-2,2%) et proviennent de :

- La surtaxe acquittée par les usagers et reversée par le fermier pour un montant de 416 897,40 €.
- La prime pour assainissement versée à hauteur de 114 832 et qui regroupe les années 2010 et 2011.
- Les recettes sur matière de curage reversées par le fermier pour 2 812,92 €.
- Un remboursement de travaux à hauteur de 611,04 euros pour la désobstruction d'un réseau d'eaux usées
- Les écritures d'ordre relatives à la reprise des subventions d'investissement transférables reçues pour 26 729,88 €.

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES

OPERATIONS REELLES	2009	2010	2011	%
Remboursement en capital	49 220	35 506	29 504	-16,9%
Dépenses d'équipement	273 359	99 372	284 756	186,5%
Total des dépenses réelles	322 579	134 878	314 260	133,0%

OPERATIONS D'ORDRE	2009	2010	2011	%
Quote-part subv investissement virée au résultat	36 633	24 166	26 730	10,6%
Opérations patrimoniales (TVA)	47 776	15 974	1 949	-87,8%
Total dépenses d'ordre	84 409	40 140	28 679	-28,5%
TOTAL GENERAL	406 988	175 018	342 939	95,9%
Résultat d'investissement de l'année	438 983	225 521	77 274	-65,7%
Résultat d'investissement cumulé	2 370 924	2 596 445	2 673 719	2,9%
Restes à réaliser	552 617	826 799	695 208	

Les dépenses d'investissement sont arrêtées à la somme de 342 939,15 euros. Elles ont augmenté de 95,9 % en 2011 et se décomposent de la manière suivante :

- Les travaux réalisés pour 284 756,05 euros qui comprennent le curage du réseau rues Léon Lahitte et Cour intérieure, les travaux assainissement rue des Ouches et de la Thibaude, la mission d'étude géotechnique en liaison avec un programme d'assainissement, le passage d'une caméra avenue de Rebais et au parc des Capucins, les travaux d'assainissement suite au schéma directeur, la mission topographique liée au programme de travaux d'assainissement, la maîtrise d'œuvre pour la démolition de l'ancienne station d'épuration.

L'augmentation de 186,5 % des dépenses d'équipement s'explique par la mise en place des études de maîtrise d'œuvre du schéma directeur des travaux d'assainissement.

- Le remboursement de la dette pour 29 504,27 euros.

- Les opérations d'ordre comprenant la reprise des subventions d'investissement reçues pour 26 729,88 euros et les opérations comptables nécessaires à la récupération de la TVA pour 1 948,95 euros.

INVESTISSEMENT RECETTES

OPERATIONS REELLES	2009	2010	2011	%
Récupération TVA	47 776	15 974	1 949	-87,8%
subventions d'investissement reçues	0	35 125	27 471	-21,8%
Emprunts	0	0	11 760	100%
Affectation résultat N-1	626 820	207 891	238 502	14,7%
Total des recettes réelles	674 596	258 990	279 682	7,9%

OPERATIONS D'ORDRE	2009	2010	2011	%
Dotation aux amortissements et provisions	123 599	125 575	138 582	10,4%
Opérations patrimoniales (TVA)	47 776	15 974	1 949	-87,8%
Total recettes d'ordre	171 375	141 549	140 531	-0,7%
TOTAL GENERAL	845 971	400 539	420 213	4,91%
Solde d'exécution reporté	1 931 941	2 370 924	2 596 445	9,5%
Restes à réaliser	1 087 700	947 832	939 983	

Les recettes d'investissement sont arrêtées à la somme de 420 213,08 euros et sont constituées par :

- Les subventions perçues pour 27 471,45 € : subvention pour la création du réseau d'assainissement sur la voie des Longs Sillons.

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- La récupération de la TVA sur les travaux réalisés pour 1 949,85 euros.
- L'affectation du résultat excédentaire de la section d'exploitation pour 238 501,87 euros.
- Les opérations d'ordre pour 140 530,81 euros (Amortissement des installations et écritures liées à la récupération de la TVA).

Elles sont complétées par l'excédent d'investissement des années antérieures reporté, pour 2 596 444,79 euros.

L'EMPRUNT

L'état de la dette arrêté au 31/12/2011 fait ressortir un endettement de 71 049,34 euros sur le budget du service de l'assainissement :

- Annuité 2011 : 33 235,61 €
- Dont intérêts : 3 731,33 €
- Dont capital : 29 504,28 €
- Intérêts courus non échus : 232,60 €

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des questions ?

M. le Maire ne participera pas au vote, il donne la présidence de la séance à M. Jean-Pierre AUBRY, Maire Adjoint et quitte la salle.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour, 7 abstentions (Mme RABEY, M. COILLOT, Mme SABATE, M. THIERRY, M. TREGOAT, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE),

- DECIDE d'adopter l'ensemble des comptes administratifs de l'exercice 2011, et des annexes susvisées, de la ville de COULOMMIERS, des services de l'eau et de l'assainissement.

Retour de M. le Maire en séance dont il en reprend la présidence

M. RIESTER : Merci pour ce vote, merci à M. FOURNIER et à toutes les équipes de la Ville, qui font en sorte que ce compte administratif soit voté.

Question n° 13

REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS 2011 DU BUDGET GENERAL, DU BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT ET DU BUDGET DU SERVICE DE L'EAU

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Les plus attentifs auront remarqué qu'il y avait une différence entre le budget primitif et le compte administratif, puisqu'un différent de deux euros subsiste entre l'excédent de fonctionnement que nous avons déclaré au niveau du BP et reporté par anticipation, pour 1 660 997,05€, tandis que le CA démontrait que l'excédent de fonctionnement en 2011, portait sur un montant de 1 660 999,05 €, cette différence de 2€, nous vous proposons de l'affecter dans le fonctionnement complémentaire en recette d'investissement au compte 1068.

M. RIESTER : Bien, est-ce qu'il y a des questions ?

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (Mme RABEY, M. COILLOT, Mme SABATE, M. THIERRY, M. TREGOAT, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE),

- DECIDE de reprendre les résultats des services de l'assainissement et de l'eau tels qu'ils ont été consignés dans les documents financiers des budgets primitifs 2012 de ces services, à savoir,

Pour le service de l'assainissement :

- un excédent de fonctionnement de 346 267,68 €, intégralement affecté en section d'investissement au compte 1068

- un excédent d'investissement cumulé de 2 673 718,72 €, repris en recette d'investissement sur le compte 001.

Pour le service de l'eau :

- un excédent de fonctionnement de 210 616,05 €, intégralement affecté en section d'investissement au compte 1068

- un déficit d'investissement cumulé de 140 089,15 €, repris en dépense d'investissement sur le compte 001.

- DECIDE d'ajuster les résultats du budget ville de l'exercice 2011 comme suit :

Excédent de la section de fonctionnement 2011	1 660 999,05 €
Déficit d'investissement cumulé	2 782 233,03 €
Besoin en financement de la section d'investissement estimé (restes à réaliser compris)	143 427,95 €

- DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement complémentaire 2011, soit 2,00 euros, en recettes d'investissement, sur le compte 1068.

- PRECISE que l'ajustement susvisé sera repris dans la décision modificative n°1 du budget général.

Question n° 14

CESSION DE TERRAIN A LA SCI DES LONGS SILLONS

M. FREMONT expose le projet de délibération.

Depuis bientôt un an, la ville de Coulommiers travaille avec le représentant de la SCI des Longs Sillons au projet d'ouverture d'une unité de production de repas en liaison froide.

En effet, aujourd'hui son entreprise est située dans l'ouest parisien et fabrique 11 000 repas par jour (80 clients).

La moitié de sa production est livrée en Seine et Marne L'autre moitié de production est livrée sur le 75, 95 et 91.

Aujourd'hui, le site n'offre pas la possibilité de développement sachant qu'au-delà de 12 000 repas jour, la production deviendrait nécessairement plus industrielle ce qui ne correspond pas à la politique de l'entreprise qui souhaite maintenir une production des repas traditionnelle.

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'idée serait de créer un nouveau site chargé de la production et de la livraison des repas en Seine et Marne dimensionné dès l'ouverture pour 6000 repas jour.

Le bâtiment ferait environ 2000 m² sur un terrain de 5000 m² de terrain.

A l'ouverture, le nombre d'emplois sera de 30 personnes dont 10 emplois délocalisés et à terme 60 emplois dans le cadre d'un développement. Ouverture septembre 2013

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 28 voix pour, 5 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, M. TREGOAT, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE),

- Vend un terrain d'une surface approximative de 5000 m² pris pour partie sur la parcelle cadastrée section ZA 113 Lot A au prix de 55€ HT le m², en zone industrielle à Coulommiers, représentant ainsi la somme de 275 000 € HT.

- Dit que la surface définitive sera déterminée précisément à l'issue de l'établissement d'un plan de division

- Autorise le Maire ou 1er adjoint à signer l'acte de vente et toutes pièces utiles à la passation de ce dernier, qui sera établi par l'étude de Maître LATRILLE, notaire à Coulommiers.

Question n° 15

ADHESION DE LA REGION ILE DE FRANCE AU SYNDICAT MIXTE POUR LA GEOTHERMIE

M. AUBRY expose le projet de délibération.

Le Conseil Régional a manifesté le désir de raccorder le lycée, comme il l'était au début de l'exploitation géothermique, de se raccorder au circuit de chaleur, lié à la géothermie. Ce raccordement a déjà été effectué, c'est la raison pour laquelle, dans le cadre de la modification des statuts, il faut que les adhérents actuels, c'est-à-dire, l'O. P. H, la mairie et l'hôpital, statuent sur cette adhésion.

M. RIESTER : des questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Approuve l'adhésion de la Région Ile de France au Syndicat Mixte pour la Géothermie de Coulommiers

Question n° 16

DECISIONS DU MAIRE – COMPTE RENDU

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a été amené à prendre en fonction des délégations qui lui ont été données :

N° 12/35 en date du 7 février 2012 : Renonciation au droit de préemption urbain à l'intérieur des zones soumises au D. P. U. du n°10/01 au n°10/224.

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 12/36 en date du 7 février 2012 : Renonciation au droit de préemption urbain à l'intérieur des zones soumises au D. P. U. du n°11/01 au n°11/251.

N° 12/37 en date du 8 février 2012 : Acceptation d'un remboursement d'assurance d'un montant de 24 475.23 €, émanant de Paris Nord Assurances Services sis 159 rue du faubourg Poissonnière – 75009 PARIS, pour le remboursement suite à l'orage du 27 juin 2011.

N° 12/71 en date du 15 février 2012 : Passation d'une convention avec la résidence SIMEON, pour le prêt à titre gratuit d'un véhicule de type minibus lui appartenant, pour la période du 24 février au 05 mars 2012, pour permettre le transport d'enfants, d'adolescents ou d'adultes accompagnateurs dans le cadre des séjours et des sorties organisées pour les vacances de février par le service Jeunesse et Famille.

N° 12/74 en date du 20 février 2012 : Acceptation d'un remboursement d'assurance d'un montant de 2 652.00 €, émanant d'AVASSUR sis 163 rue Georges Clémenceau – 92 000 NANTERRE, pour le remboursement d'un candélabre dégradé le 1^{er} octobre 2011.

N° 12/76 en date du 27 février 2012 : Acceptation d'un remboursement d'assurance d'un montant de 131.56 €, émanant de M. UDOL Anthony – 19 promenade du Bord de l'eau – 77120 COULOMMIERS, pour le remboursement d'un potelet endommagé en date du 15 janvier 2012.

N° 12/80 en date du 8 mars 2012 : Acceptation d'un remboursement d'assurance d'un montant de 32 501.15 €, émanant de Paris Nord Assurances Services sis 159 rue du faubourg Poissonnière – 75009 PARIS, pour le remboursement au titre de l'indemnité immédiate du mur d'escalade incendié le 12 avril 2011.

N° 12/82 en date du 9 mars 2012 : Passation d'une convention portant sur les modalités de la mise à disposition gratuite par le Département de Seine et Marne, de trois abris voyageurs, implantés rue Marcel Clavier et rue Lafayette à Coulommiers.

N° 12/84 en date du 14 mars 2012 : Acceptation d'un remboursement d'assurance d'un montant de 3 801.36 €, émanant de Paris Nord Assurances Services sis 159 rue du faubourg Poissonnière – 75009 PARIS, pour le remboursement du pilastre endommagé le 27 octobre 2011.

Les présentes décisions sont portées au registre des délibérations

Pour tout renseignement, ces actes sont consultables à la Direction Générale des Services

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Compte - rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 4° du Code Général des Collectivités territoriales :

Date de notification et durée	Objet	Titulaire	Montant en HT
SERVICES			
Notifié le 05/03/2012 avec effet à la notification pour une durée d'un an reconductible 3 fois	Contrat de maintenance du skate parc	CAMMA SPORT (35380 PLELAN-LE-GRAND)	1.870,00 € par an
Signé le 17/11/2011 avec effet au 01/03/2012 pour une durée de 5 ans	Contrat de location de photocopieurs Konica Minolta C 552 et C652 service reprographie	LIXXBAIL (92861 ISSY LES MOULINEAUX)	12.636,00 € par an
Notifié le 03/02/2012 jusqu'à exécution complète des prestations	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de renforcement des berges de la Fausse Rivière et des douves du Parc des Capucins	Vincent RUBY (77555 MOISSY CRAMAYEL)	18.840,00 €
TRAVAUX			
Notifié le 17/02/2012 jusqu'à exécution complète des prestations	Réalisation d'un réseau d'éclairage public avenue Robert Elvert	STPEE (77100 MEAUX)	57.259,01 €

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des questions ?

Mur d'escalade

Mme CANALE : Juste une petite remarque, dans les décisions du Maire, j'ai vu qu'il y avait eu un remboursement au niveau de l'incendie du mur d'escalade. Il y avait un projet de mur d'escalade intérieur, est-ce que ce projet avance ?

M. RIESTER : Oui, voilà.

QUESTIONS DIVERSES

Gestion du parking piscine - Cinéma

M. TREGOAT : Merci M. le Maire, moi je voudrais vous amener sur le sujet du cinéma et plus particulièrement, je dirais sur le parking où il y a eu, comme vous avez pu le voir, un article sur la presse sur les saules qui ont été abattus. Je viens aussi pour avoir quelques explications, c'est un parking, qui est géré par la communauté de communes, les nouveaux candélabres vont être aussi gérés par la communauté de communes. Maintenant je pense que les nouveaux candélabres, peuvent être dans ces cas là, gérés sur le parking public, je me suis aperçu à maintes reprises, lors de la sortie à certains horaires de la piscine, c'est un fait que les candélabres actuels, on ne peut pas dire qu'ils éclairent très bien, puisqu'ils sont dans un état lamentable. Les saules, on ne prêtait pas attention qu'ils soient à la hauteur où ils étaient, les candélabres n'éclairent pas

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

tellement tant que ça, je dirais, donc c'est un fait qu'il faut les changer. Mais je pense que ce parking devrait être sous la gestion publique, par rapport aux horaires de cet éclairage. Parce que je trouve quand même un petit peu abracadabran..

M. RIESTER : Tesque.

M. TREGOAT : Comment ?

M. RIESTER : Tesque. Abracadabrantésque.

M. TREGOAT : Voilà, si vous voulez, que ces candélabres..

M. RIESTER : Je crois que l'on a compris M. TREGOAT.

M. TREGOAT : Non, non attendez, laissez-moi finir, cet éclairage se termine à 20 H 00 voire 21 H 00, donc après la fermeture de la piscine, sachant que le cinéma, des fois le soir, a des horaires tardifs, comme le samedi soir, vers 23 H00 ou minuit, il n'y a plus d'éclairage, d'où une personne âgée a été accidentée, d'accord ? Donc, je pense qu'il faudrait revoir..

M. RIESTER : On a compris.

M. TREGOAT : Voilà. Maintenant sur un deuxième point, le cinéma en lui-même. En tant que maître d'ouvrage, et là je pense que la commission travaux devrait être saisie, puisque nous avons débattu sur le HQE (Haute Qualité Environnementale). Moi j'ai revisité ce cinéma, on ne peut pas dire aujourd'hui, qu'il est HQE, sachant que le sol, aujourd'hui déjà est en train de se fissurer en deux. Oui, M. le Maire, d'accord, même les bouches d'aération, l'eau s'infiltré dans ce bâtiment qui a déjà moins d'un an. Donc il y a déjà aujourd'hui la garantie d'un an qui est en marche, après il va y avoir la garantie de dix ans. Donc en tant que maître d'ouvrage, il faut œuvrer pour ce cinéma. Parce qu'aujourd'hui, je peux vous assurer que même les portes vitrées sont en train de travailler et ne sont plus fixées, le propriétaire actuel, est en train de réparer comme il peut. Et je peux vous assurer que le sol est en train de se fissurer en deux. Voilà.

M. RIESTER : C'est bon ?

M. TREGOAT : Ma dernière question.

M. RIESTER : Non, non il y en a deux là, c'est bon.

M. TREGOAT : Ah non, c'était sur le cinéma.

M. RIESTER : Ce n'est pas la même chose. Rapidement alors, parce que c'est vous.

M. TREGOAT : Merci. J'ai été étonné de la visite du ministre des sports, David DOUILLET, un mercredi matin, j'ai su pourquoi il était ici le midi, je pensais qu'il allait venir inaugurer l'endroit qui est sur le stade des sports, le nouveau bâtiment, et j'ai su qu'il ne l'avait pas inauguré. Alors quand aura lieu l'inauguration ?

M. RIESTER : De quoi ?

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. TREGOAT : La maison des sports.

M. RIESTER : La maison des sports, il faudrait déjà que les travaux soient finis. Non, les travaux ne sont pas finis, il va falloir mettre le sol, donc, quand les travaux seront finis, on ouvrira la structure le plus vite possible, et ensuite, on l'inaugurera vraisemblablement soit fin juin, soit en septembre, ce n'est pas encore fixé.

Deuxième point, concernant le parking, 1) on va changer les lampadaires comme vous l'avez dit cela n'éclaire pas très bien, et l'on va faire en sorte que l'éclairage soit plus long qu'il ne l'est aujourd'hui, ce sera bien de l'éclairage public. 2) les saules étaient des saules qui dès le départ avaient été mal définis en termes de type de saule. Un type d'implant de végétal, puisqu'il faut une haie qui absorbe l'eau, sauf que cette haie qui doit en même temps cacher les voitures, pour ne pas que le parking ce soit le parking que parfois on est obligés d'en avoir mais qui ne sont pas très jolis. C'est donc d'avoir des haies basses qui permettent de cacher les voitures, sauf que ces saules ont poussé en hauteur, ne cachaient plus les voitures, mais cachaient les lampadaires qui en plus n'étaient plus efficaces et auraient été aussi, et cela aurait été très grave, un handicap pour la vidéo protection. Parce qu'il va y avoir de la vidéo protection sur ce parking et l'entrée du cinéma, donc s'il y a des saules très hauts, cela cache évidemment la caméra. Il a été replanté ce qui aurait dû être planté dès le départ, des saules buisson, des saules haie, qui ne poussent pas trop haut, qui pourront donc être maintenus en terme de taille, pour à la fois répondre à l'obligation de pompage de l'eau, en même temps, contribueront à cacher les voitures et ne gêneront pas, ni pour la lumière ni pour la vidéo protection. Quant au cinéma, que les choses soient très claires, ce n'est pas la ville qui est maître d'ouvrage, c'est le syndicat pour la construction de la piscine et de la construction du cinéma, qui est un syndicat intercommunal, composé en l'occurrence pour la partie cinéma, de la Communauté de Commune de la Brie des Templiers et la Communauté de Communes de l'avenir des trois rivières, ce n'est pas l'exploitant du cinéma qui est le propriétaire, il est locataire, puisque vous avez parlé du propriétaire, il est locataire. Que bien évidemment, 1) le locataire a l'obligation d'entretenir correctement le cinéma, et vous me dites qu'il n'est pas bien entretenu, donc on va regarder ça de très près. 2) S'il y avait des défauts de construction, ce qui peut arriver dans certains bâtiments, à ce moment là, il y a les réserves, il y a toute la procédure légale qui est prévue pour que les travaux soient refaits correctement et si jamais il y avait des problèmes plus importants, qu'il y ait des pénalités pour les entreprises qui n'auraient pas fait les travaux correctement. Donc, nous avons des services qui suivent cela de très près, une partie des remarques que vous avez formulées, sont déjà bien connues de nos services. Voilà, M. TREGOAT.

M. TREGOAT : M. le Maire, je rebondis, je n'ai jamais dit que le locataire actuel entretenait mal l'établissement, je dis qu'il y avait des défauts.

M. RIESTER : Vous précisez.

M. TREGOAT : Je précise, je dis qu'il y a des fissures et que les fissures ce sont des défauts de fabrication.

M. RIESTER : Très bien.

M. TREGOAT : Je tenais à vous le préciser.

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Attendez, vous pouvez préciser ce que vous voulez, M. TREGOAT. C'est vous qui parlez.

M. TREGOAT : Oui, merci.

Réfection des trottoirs rue des Grands Maisons

M. THIERRY : Oui, M. le Maire, voilà, les habitants des Grands Maisons, mes voisins, me demandent très souvent, je pense que vous le savez, mais le trottoir, nous sommes en limite communale, le trottoir de la rue des Grands Maisons, est en terre battue. Ce n'est pas le seul endroit à Coulommiers, mais là, c'est un trottoir en terre battue. La semaine dernière, c'était la foire aux fromages, donc, bien sur, les voitures se garent sur les trottoirs. Cette année, c'était un week end assez sec, donc cela n'a pas posé de problème, mais il y a des années, où nous avons un week end humide, donc ceci fait quelques ornières. Vous savez qu'aux abattoirs, quelques fois par an, il y a des venues de population, donc là aussi, les voitures se garent sur les trottoirs. Il y a eu les travaux de la station d'épuration, donc je pense qu'il serait souhaitable que vous regardiez cette situation, parce qu'il n'y a aucune raison que les trottoirs ne soient pas goudronnés, que la surface ne soit pas traitée. Donc, si vous pouviez vous intéresser à la question et satisfaire les habitants de la rue des Grands Maisons, ce serait une bonne chose. Je vous le demande en leur nom.

M. RIESTER : On est bien conscients, effectivement, ce sera à terme de mieux organiser les trottoirs, en plus, c'est compliqué, c'est une rue qui est en limite de propriété, si je puis dire, entre Mouroux et Coulommiers, donc cela nécessite des conventions. Mais bien évidemment, on va regarder cela dans le cadre d'un planning, il y a des besoins, ici ou là, on va regarder cela progressivement, c'est un point qui fait partie des demandes tout à fait pertinentes que nous pouvons enregistrer.

M. THIERRY : Et puis si cela peut compléter votre approche, la commune voisine Mouroux, a bitumé ses trottoirs. Donc, voilà.

M. RIESTER : Il n'y a pas de trottoirs en face.

M. THIERRY : Si si, il y a un trottoir, face aux abattoirs. On est sur un trottoir, véritable trottoir.

M. RIESTER : Oui, enfin sur une petite distance.

M. THIERRY : Bien sur, parce que plus loin, c'est un champ, évidemment, on ne va pas faire un trottoir sur le champ.

M. RIESTER : Vous savez, on a vu des choses des fois, c'est tout ? Ecoutez, je vous souhaite une bonne soirée, je vous donne rendez-vous lors d'un prochain conseil municipal, le 25 juin, et je vous invite à venir signer le procès verbal du précédent conseil.

La séance est levée à 22 H 15